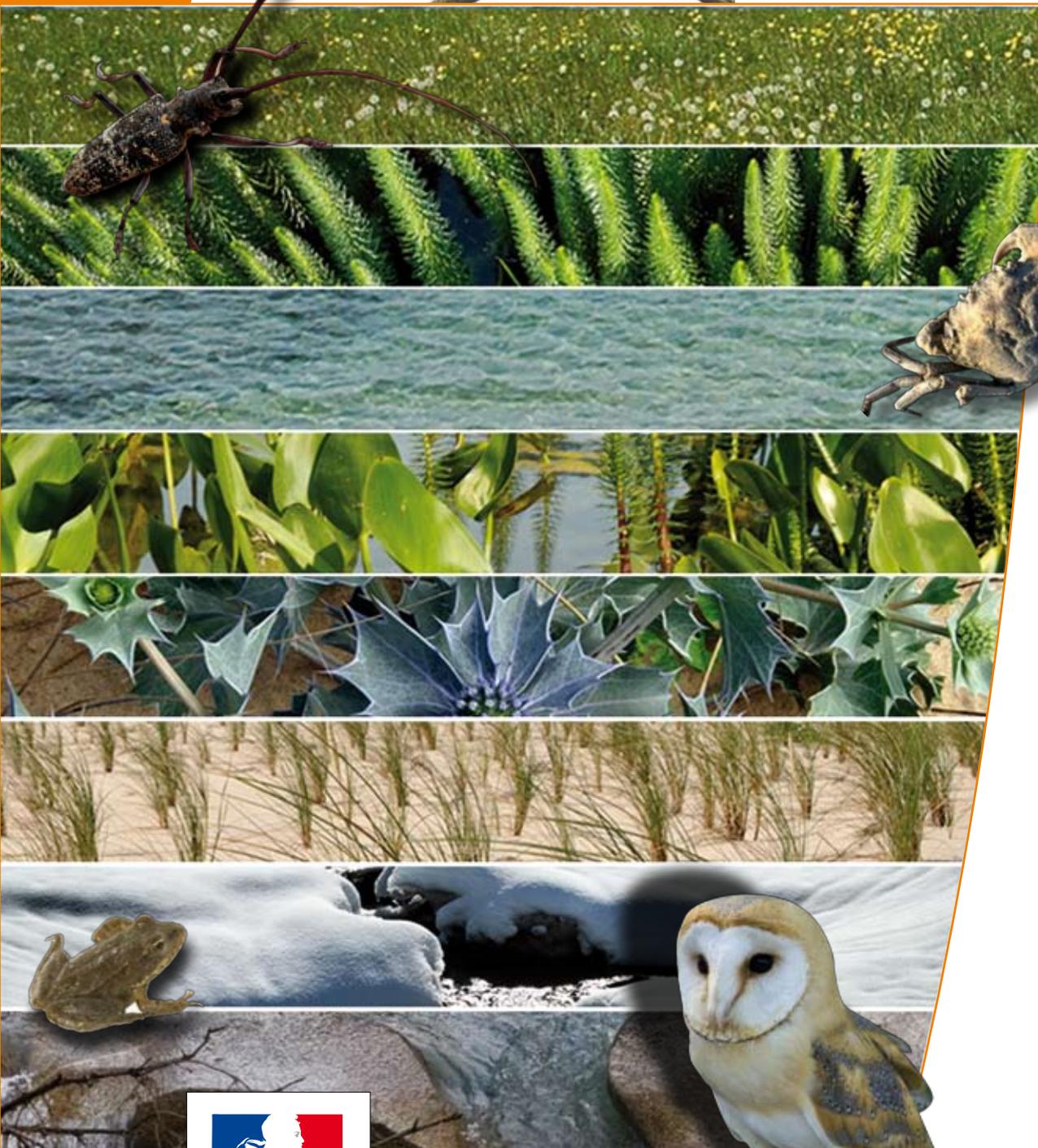


Rapport d'activité 2008



Stratégie nationale pour la biodiversité



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITE : RAPPORT D'ACTIVITE 2008

SOMMAIRE

Introduction	3
Chapitre 1 : Assurer la conservation et le bon fonctionnement des écosystèmes	6
1.1 Etat des écosystèmes	6
1.2 Les principales pressions s'exerçant sur les écosystèmes	10
1.3 Les principales réalisations 2008	12
1.4 Les perspectives et priorités d'ici fin 2010	17
Chapitre 2 : Assurer la conservation des espèces sauvages	19
2.1 Etat des espèces	19
2.2 Les principales pressions s'exerçant sur les espèces	23
2.3 Les principales réalisations 2008	23
2.4 Les perspectives et priorités d'ici fin 2010	26
Chapitre 3 : Assurer la conservation de la diversité génétique	28
3.1 Etat de la diversité génétique	28
3.2 Les principales pressions s'exerçant sur la diversité génétique	30
3.3 Les principales réalisations 2008	31
3.4 Les perspectives et priorités d'ici fin 2010	32
Chapitre 4 : Les actions transversales de la SNB	33
4.1 Mobiliser	33
4.2 Valoriser	35
4.3 Intégrer	37
4.4 Connaître	38
ANNEXES	41
Plan d'action Urbanisme	42
Plan d'action Infrastructures de transport terrestres	44
Plan d'action Tourisme	42
Plan d'action Forêt	45
Plan d'action Mer	46
Plan d'action International	47
Plan d'action Recherche	48
Plan d'action Patrimoine naturel	49
Plan d'action Outre-mer	50
Plan d'action Agriculture	51

Introduction

La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a été adoptée par la France en 2004 afin de répondre à ses engagements internationaux et communautaires et en particulier à celui d'arrêter, d'ici à fin 2010, l'érosion de la biodiversité. Elle a ainsi pour objectifs cadres le maintien d'espaces naturels diversifiés, de leur connectivité fonctionnelle et de leur bon fonctionnement, ainsi que la conservation des espèces sauvages et des ressources génétiques ; elle vise particulièrement à améliorer la connaissance opérationnelle sur la biodiversité, à faire reconnaître la valeur du vivant, à mobiliser tous les acteurs et à intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques et des secteurs d'activité.

La mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité a débuté avec l'adoption en novembre 2005 d'une première série de plans d'action sectoriels (Patrimoine naturel, Agriculture, International, Projets de territoire, Urbanisme, Infrastructures de transport, Mer), qui permettent de réaliser cette intégration sectorielle de la biodiversité que s'est fixée la stratégie. Trois autres plans d'action ont été adoptés ensuite, en septembre 2006 : Forêt, Outre-mer, Recherche.

Le rapport d'activité 2008 de la stratégie nationale pour la biodiversité constitue l'avant-dernier bilan de sa mise en œuvre, au regard de l'échéance de fin 2010. Comme les rapports 2006 et 2007 auxquels il fait suite et sur lesquels il s'appuie, il a pour ambition de mettre en regard les avancées constatées en 2008 dans la mise en œuvre des plans d'action sectoriels de la SNB, et des éléments sur l'état de la biodiversité, son évolution, et les pressions majeures qui s'exercent sur elle. Pour cette édition 2008, il a ainsi été choisi, pour chacun des compartiments de la biodiversité que sont les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique, de développer plus particulièrement à chaque fois deux ou trois grandes sources de pressions parmi les cinq majeures que sont la surexploitation, la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les pollutions, les invasions biologiques et le changement climatique.

2008 a par ailleurs été une année cruciale pour la SNB, puisque le Grenelle de l'environnement est venu la renforcer, en propre (l'engagement n°84 stipule qu'il faut « renforcer la SNB et l'accompagner de stratégies régionales concertées ») mais aussi par le nombre important de mesures fortes et structurantes pour la biodiversité décidées à l'issue du Grenelle et qui ont été déclinées de manière opérationnelle en 2008. L'actualisation fin 2008, soit à mi-parcours de l'échéance 2010, de la programmation des plans d'action sectoriels de la SNB a permis d'intégrer ces mesures dans chacun des plans correspondants de manière à fixer un programme d'actions à jour, cohérent, complet et ambitieux afin de nous rapprocher de l'objectif d'arrêter d'ici à fin 2010 l'érosion de la biodiversité. La présidence française de l'Union européenne au 2nd semestre 2008 a enfin été l'occasion d'inscrire ces actions dans un cadre européen, et de leur donner une plus grande visibilité au niveau communautaire.

La programmation 2009-2010 des plans d'action sectoriels de la SNB a été validée en avril 2009, ainsi qu'un nouveau plan : le plan d'action Tourisme, qui vient compléter l'éventail des plans déjà en cours. Outre-mer, les Terres australes et antarctiques françaises ont également finalisé en 2008 leur plan d'action local pour la biodiversité, composé de trois volets : Terre Adélie, Terres australes françaises et Iles éparses. Chaque collectivité d'outre-mer est ainsi à présent dotée de son plan d'action local en faveur de la biodiversité, feuille de route structurante mise en œuvre en fonction des compétences respectives en matière d'environnement de chaque département, territoire et collectivité d'outre-mer.

Le tableau ci-dessous (tableau 1) montre que, sur 390 actions programmées à l'origine en 2005 et 2006, 127 sont terminées, 210 en cours et 54 restent à lancer (auxquelles il faut ajouter les 14 actions du plan Projets de territoire dont la mise en œuvre n'a pas démarré depuis 2005). Si des avancées importantes sont ainsi à souligner, des efforts également importants restent à fournir, et des marges d'amélioration significatives existent dans plusieurs secteurs. Les actions non terminées ou non engagées ont été reconduites dans la programmation 2009-2010, à côté de l'intégration des engagements du Grenelle qui sont venus donner une ambition nouvelle à la SNB.

Le compte-à-rebours d'ici à 2010 est à présent lancé afin de suivre en continu chaque avancée en faveur de la biodiversité. Ce bilan 2008, qui fait le point sur le chemin parcouru au regard de la préservation des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique, permet de mesurer la distance qui reste encore à parcourir.

Tableau 1 : Mise en œuvre des plans d'action de la SNB au 31 décembre 2008

Plan d'action ¹	Nombre total d'actions	Actions terminées ²	Actions engagées	Actions à lancer
Patrimoine naturel	56	39% (30%)	54% (57%)	7% (13%)
Recherche	35	40% (23%)	37% (51%)	23% (26%)
Outre-mer ³	44	3% (0)	59% (40%)	38% (60%)
Agriculture	52	52% (39%)	44% (53%)	4% (8%)
Forêt	37	73% (57%)	8% (3%)	19% (40%)
Infrastructures de transport	12	25% (17%)	75% (83%)	0 (0)
Urbanisme	7	43% (29%)	57% (57%)	0 (14%)
International	67	33% (30%)	61% (57%)	6% (13%)
Mer	81	20% (17%)	75% (68%)	5% (15%)
TOTAL⁴	391	32%	54%	14%

1 : le plan d'action projets de territoire, dont la mise en œuvre n'a pas démarré depuis 2005, a été retiré du tableau.

2 : entre parenthèses sont donnés pour mémoire les chiffres 2007

3 : il s'agit ici du bilan du plan national outre-mer et non pas de l'ensemble des plans d'action locaux des collectivités d'outre-mer. Il faut souligner que le caractère très général et vaste des actions inscrites dans ce chapeau national leur confère une nature pérenne ce qui contribue à expliquer le petit nombre d'actions réellement terminées.

4 : du fait du retrait du plan d'action projets de territoire et de l'ajout du plan d'action outre-mer dans ce tableau récapitulatif, le nombre total des actions est différent de celui présenté en 2007

Chapitre 1 : Assurer la conservation et le bon fonctionnement des écosystèmes

Résumé : Les indicateurs disponibles montrent que la fragmentation des écosystèmes et la consommation de milieux naturels se poursuivent. Les actions 2008 ont porté sur l'adoption de la directive cadre Stratégie marine, la désignation d'un premier ensemble de sites Natura 2000 en mer, la création de nouvelles aires protégées, l'inscription des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial, le lancement de l'élaboration d'une stratégie de création des aires protégées, les travaux du comité opérationnel Trame verte et bleue pour définir les orientations nationales, la signature d'une convention-cadre pour la définition d'une méthodologie de cartographie des habitats.

Les priorités pour les années à venir concernent le lancement des schémas régionaux de cohérence écologique, la mise en place de parcs naturels marins et d'aires marines protégées, l'augmentation du rythme de création des réserves naturelles et la création de trois nouveaux parcs nationaux, la poursuite de l'étude préalable à la mise en place d'un réseau écologique outre-mer, l'intégration d'objectifs de biodiversité comme critères dans l'aménagement (ITT), et l'urbanisme, ainsi que dans les projets d'aide au développement et la définition d'une Stratégie nationale pour la Mer.

1.1 Etat des écosystèmes

Présente dans 4 régions biogéographiques au niveau métropolitain, et dans huit régions biogéographiques outre-mer (situées dans les zones australe, antarctique, équatoriale, tropicale et sub-boréale), la France abrite une très grande diversité de milieux et d'habitats naturels. Les bilans 2006 et 2007 de la stratégie nationale pour la biodiversité soulignaient la régression des surfaces sous couverts naturels (42% en 1990, 41% en 2000) mais le maintien de la diversité des couverts naturels ; l'hétérogénéité sur le territoire métropolitain de la présence de grandes zones naturelles non fragmentées ; l'amélioration progressive de la qualité des cours d'eau mais la régression des zones humides ; et l'état de conservation global médiocre des habitats d'intérêt communautaire.

L'actualisation de la base de données d'occupation du sol Corine Land Cover permet de confirmer ces constats : on observe entre 2000 et 2006 une progression des territoires artificialisés (+80 000ha), au détriment des terres agricoles (dont les prairies qui constituent des milieux semi-naturels importants pour la biodiversité, de même que les surfaces agro-forestières), des zones forestières, et des milieux naturels.

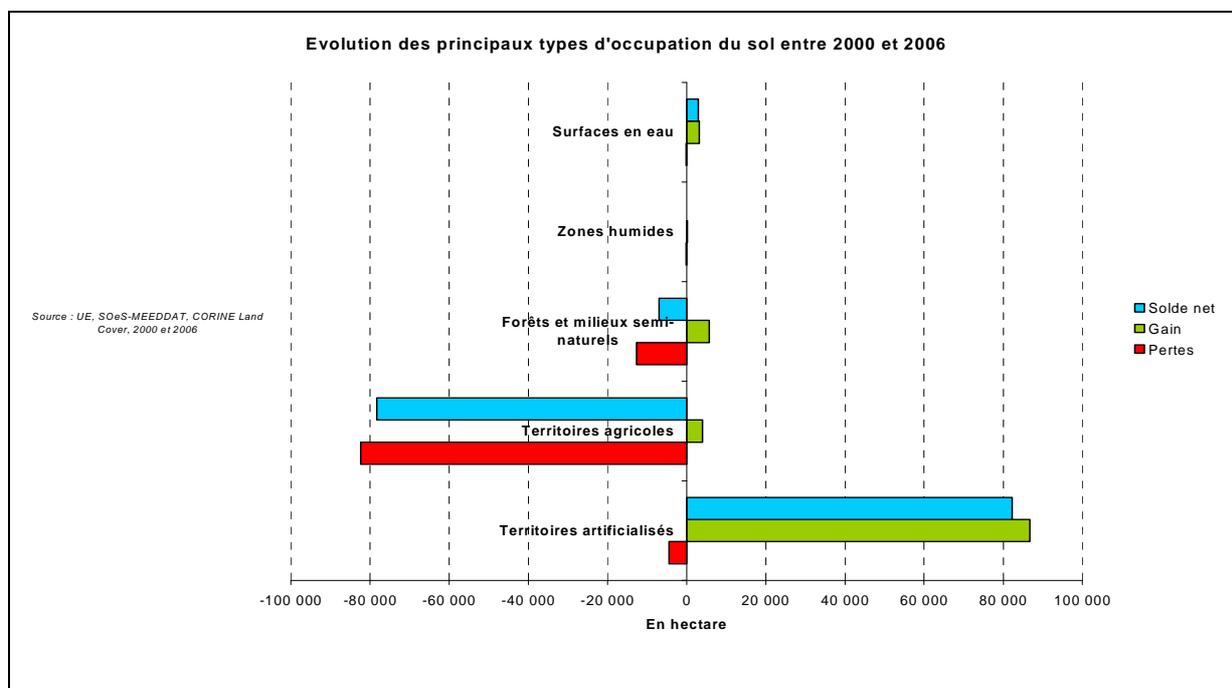


Figure 1a : Evolution des principaux types d'occupation du sol entre 2000 et 2006
(Source : SoeS/MEEDDAT)

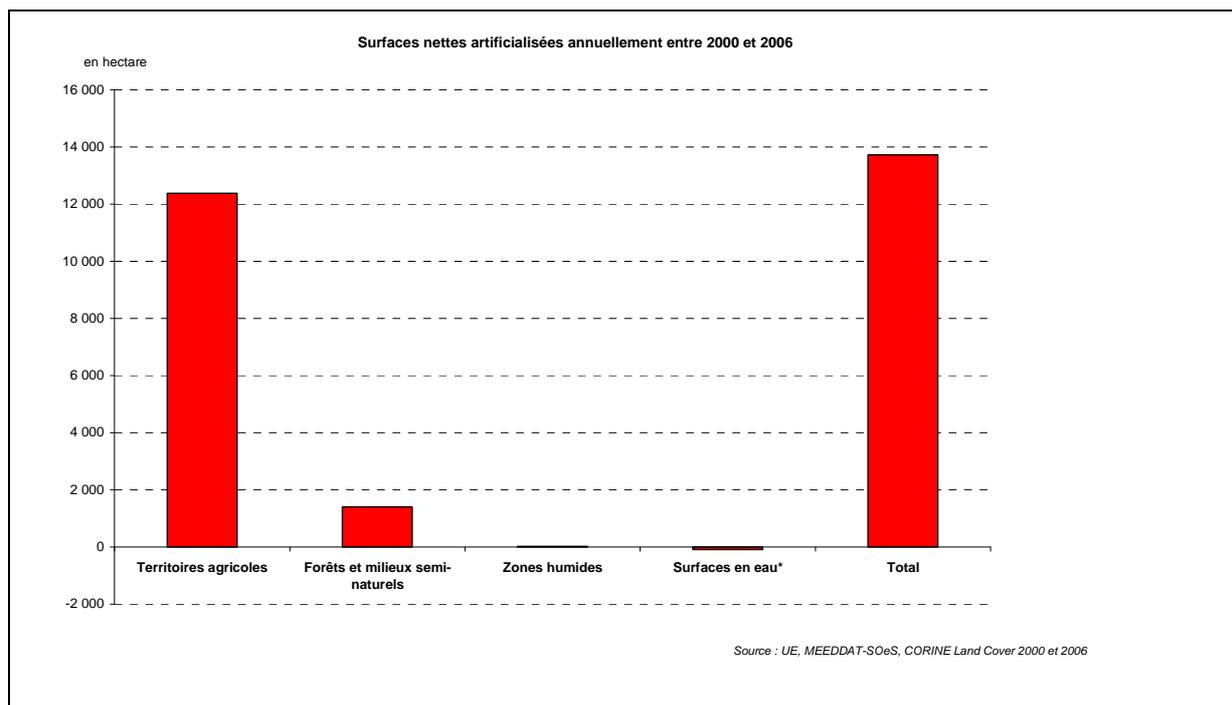


Figure 1b : Surfaces nettes artificialisées annuellement entre 2000 et 2006

(Source : SoeS/MEEDDAT)

Nota : Les pertes de surfaces artificialisées au profit des surfaces en eau s'expliquent par la transformation zones d'extraction de granulats en plan d'eau au terme de leur exploitation

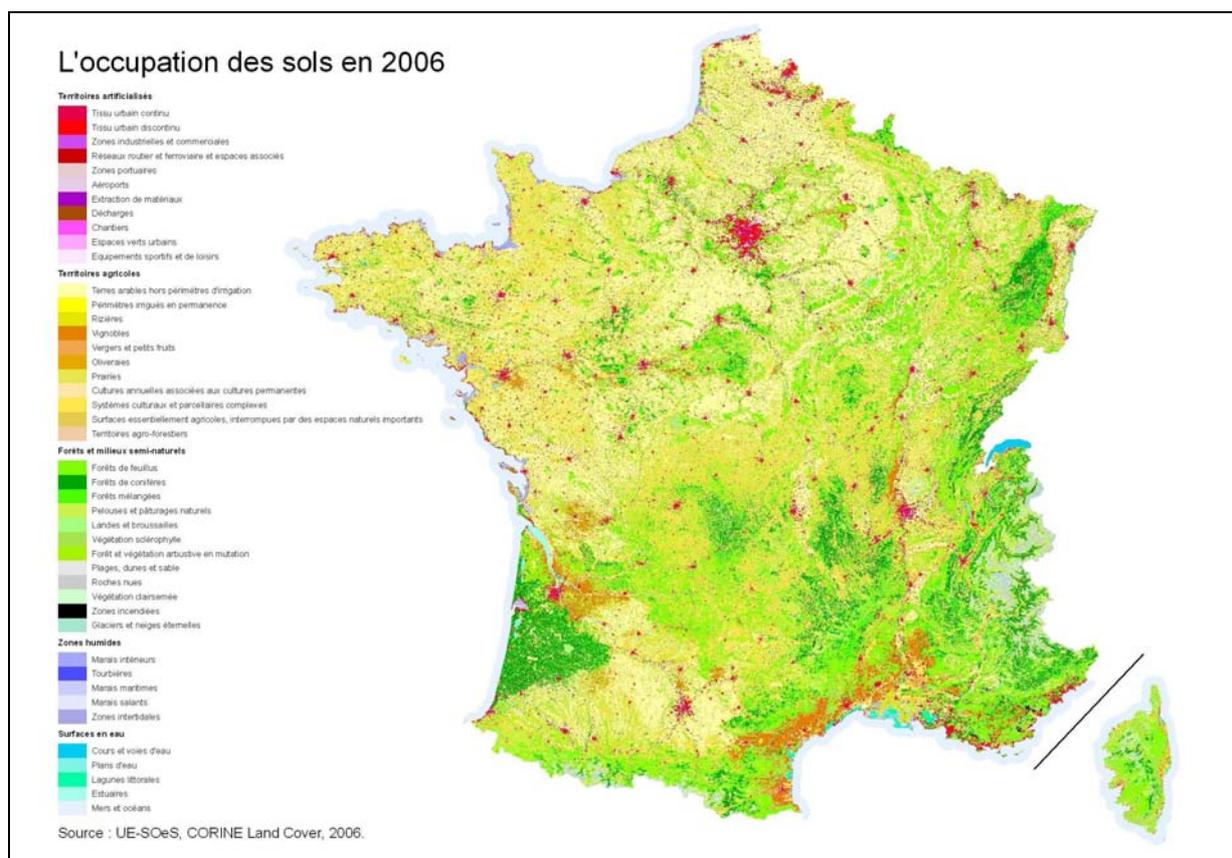


Figure 1c : Occupation du sol en 2006

(Source : SoeS/MEEDDAT)

L'indicateur « qualité des eaux » renseigné depuis 2007 dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) et de son programme de surveillance donne des informations, bien qu'indirectes, sur l'état des milieux aquatiques dans la mesure où il s'appuie sur des données biologiques et écologiques. Cet indicateur montre qu'en 2008, 41,5% des masses d'eau douce et de transition sont classées comme étant en bon état au regard de la DCE (état écologique pour les eaux de surface et état chimique pour les eaux souterraines). L'objectif est d'atteindre le bon état écologique ou le bon potentiel pour deux tiers des masses d'eau d'ici à 2015. La carte ci-dessous donne le risque de non-atteinte du bon état écologique en 2015 selon les cours d'eau.

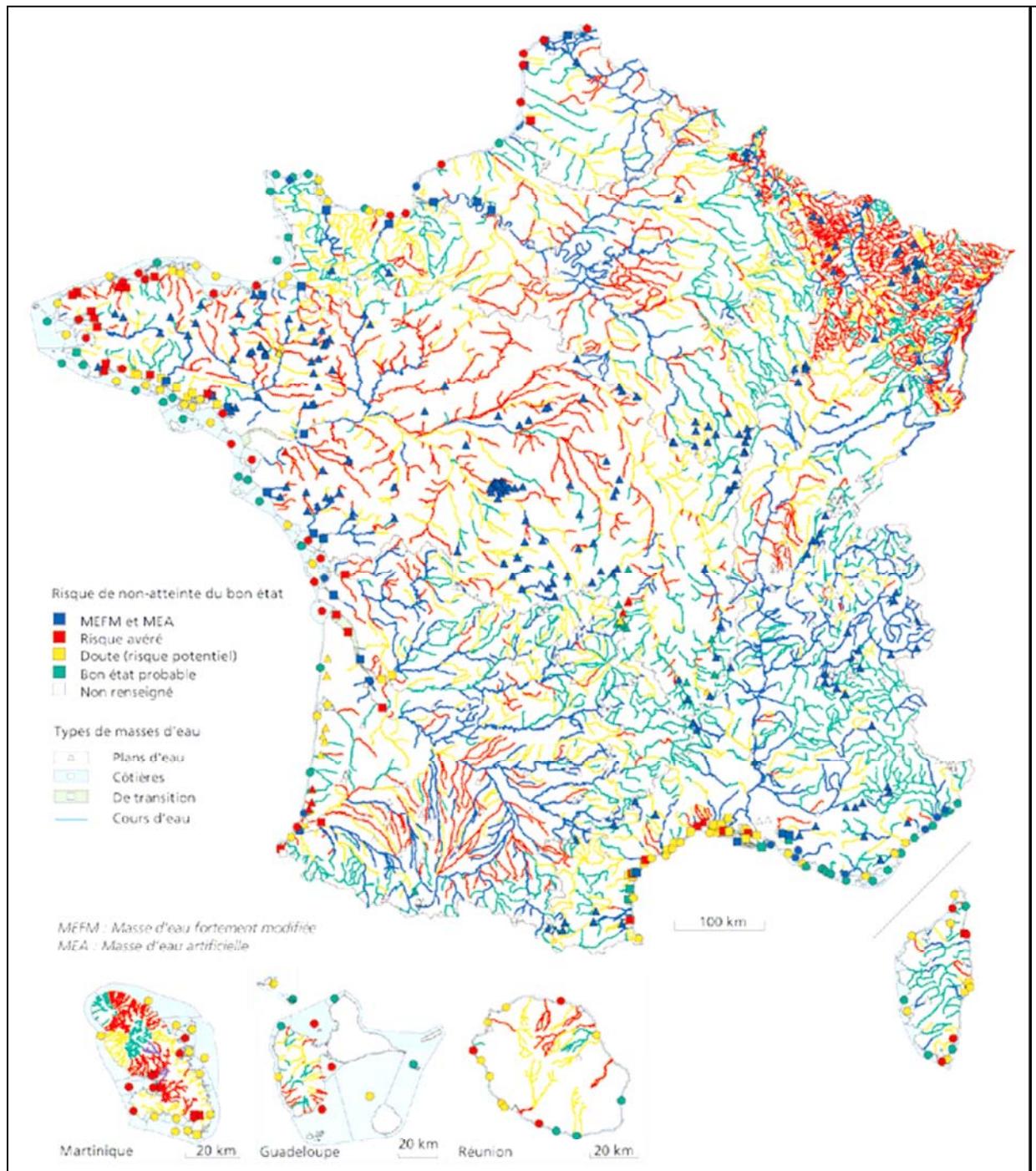


Figure 2a : Risque de non atteinte du bon état écologique par masse d'eau
 (Source : rapport IFEN 2006 sur l'état de l'environnement)

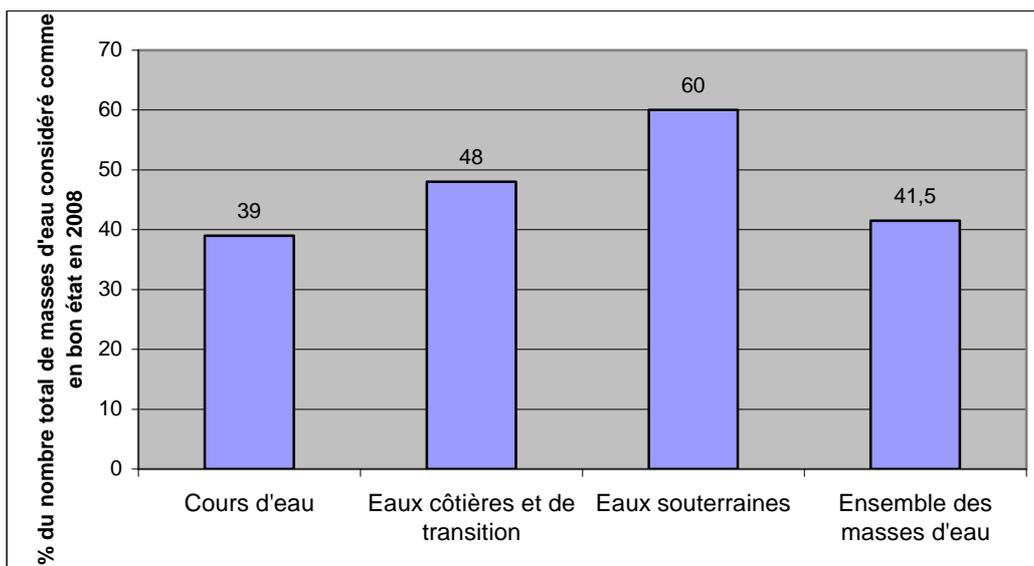


Figure 2b : Proportion de masses d'eau en bon état en 2008
(Source : ONEMA)

L'ICRI (Initiative Internationale pour les récifs coralliens) et l'IFRECOR (l'Initiative française pour les récifs coralliens) ont édité le bilan 2008 de l'état des récifs coralliens mondiaux ; selon celui-ci, 54% des récifs mondiaux sont menacés et parmi eux 15% risquent de disparaître dans les 10 à 20 prochaines années (essentiellement en Asie du Sud est, et dans les Caraïbes), et 20% de plus sont menacés de disparition d'ici 20 à 40 ans. Les récifs présents dans les collectivités de l'outre-mer français couvrent 60.000 km² (dont 55.000 dans le Pacifique) et les mangroves 1400 km² (dont 950 en Guyane) soit respectivement 1/10 et 1/100 des surfaces mondiales. Par rapport à la situation mondiale, les récifs coralliens de l'outre-mer français sont relativement préservés par leur isolement océanique et des pressions démographiques moindres. Les récifs des Caraïbes sont les plus atteints comparativement à ceux de l'Océan Indien ; alors que ceux du Pacifique sont en relative bonne santé, situation générale et non spécifique aux collectivités française qui se trouvent dans ces océans. Le tableau ci-dessous donne des informations plus détaillées sur l'état des récifs dans l'outre-mer français et les causes éventuelles de dégradation.

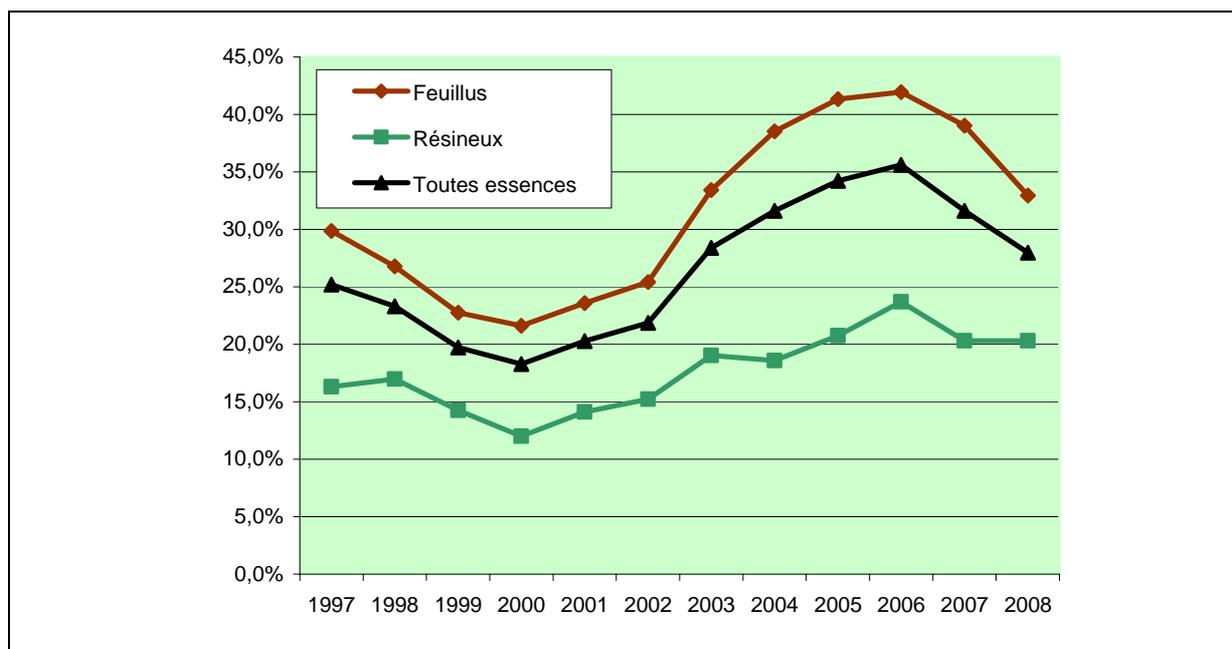


Figure 3 : Evolution du déficit foliaire des essences forestières en France (proportion d'arbres présentant un déficit foliaire supérieur à 25%)
(Source : MAP)

Tableau 2 : Synthèse sur l'état des récifs coralliens des collectivités de l'outre-mer français

Collectivités	Surface de récifs (km ²)	Nb d'espèces de coraux	Surface de mangroves (km ²)	Causes de dégradation	Etat des récifs coralliens
Guadeloupe	865	53	30	Cyclones de 1980 et 1989. Sédimentation, pollutions diverses. Blanchissements de 1998 et 2005	Dégradation des coraux au profit des algues. De 20% à 30% de mortalité par blanchissement
Martinique	214	48	18		
Réunion	12	212	-	Urbanisation du littoral et activités générant des pollutions ; événements de blanchissements	Baisse du recouvrement corallien depuis 20 ans (de 41 à 27% en 2003) Baisse de la diversité des communautés
Mayotte	1500	254	7	Erosion des sols et sédimentation dans le lagon	Baisse du recouvrement corallien par blanchissement dans les 10 dernière années Récifs frangeants particulièrement dégradés
Iles Eparses	414	90	7	Dégazages ponctuels Événements de blanchissement	Relativement bien préservés mais conséquences du chang. global
Nouvelle-Calédonie	40 000	310	351	Sédimentation terrigène	Situation relativement satisfaisante
Wallis et Futuna	220	172	2	Sédimentation et eaux usées non traitées, extractions de matériaux coralliens	Lagon plus dégradé que le récif
Polynésie française	15047	176	-	Explosion de l'étoile de mer épineuse et cyclones Blanchissement : 1991 et 2002 Pertes de zones frangeantes par remblaiement sur certaines îles, rejets d'eaux usées	Dégradation surtout dans les îles de la Société Mais de très nombreux écosystèmes coralliens non dégradés

(Source : Bernard Salvat, communication personnelle)

La forêt occupe actuellement plus de 28% du territoire national métropolitain et représente un des principaux espaces naturels, sur une surface de plus de 15 millions d'hectares et en augmentation (+576 000ha par exemple entre 1993 et 2003, soit un gain de 3,9%). Cette tendance est surtout le fait d'une colonisation naturelle des landes, friches et prairies et parcours pastoraux abandonnés.

Le déficit foliaire (manque de feuilles sur l'arbre par rapport à un arbre type de référence) est un bon indicateur intégrateur de la santé de ces écosystèmes forestiers en expansion. La figure 3 représente l'évolution de la proportion d'arbres souffrant d'un déficit foliaire entre 1997 et 2008. La situation s'était améliorée entre 1997 et 2000 puis a recommencé à se dégrader de manière importante à partir de 2002, la période 2000-2004 ayant été marquée par les effets de la tempête de 1999 et la sécheresse-canicule de 2003. La situation s'est légèrement améliorée et stabilisée pour les résineux en 2007 et 2008, tandis que la santé des feuillus s'améliorait très nettement du fait d'une alimentation en eau à nouveau satisfaisante.

1.2 Les principales pressions s'exerçant sur les écosystèmes

Parmi les 5 pressions majeures s'exerçant sur la biodiversité (pollutions, consommation et fragmentation d'espaces, invasions biologiques, surexploitation et changement climatique), les écosystèmes sont très sensibles aux deux premières, sans bien évidemment négliger l'impact des autres.

Ainsi, l'étalement urbain et le développement des infrastructures de transports terrestres entraînent une diminution des surfaces des milieux naturels, une fragmentation de ceux-ci ainsi qu'une imperméabilisation des sols. Cela est particulièrement sensible sur le littoral où le taux d'artificialisation est largement supérieur à la moyenne nationale et se poursuit notamment sur la bande de 500m à 2km de la mer. Le phénomène de péri-urbanisation est particulièrement présent, outre l'Île-de-France, en Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Bretagne, Corse et Midi-Pyrénées avec des taux d'évolution au-dessus de 4%. Enfin, les réseaux de communication routiers et ferroviaires ont augmenté de 40% entre 1993 et 2004 notamment dans le

nord de la France et en Rhône-Alpes. Le retournement des prairies et la disparition de pelouses ou de pâturages naturels (bien que cette dernière reste faible) représentent également une cause importante de changement d'usage des sols. En mer, les activités peuvent, sans notamment une pleine appréciation de leurs incidences éventuelles sur le milieu, entraîner par leur conduite ou leur incident (pollution accidentelle,...) un impact de certains écosystèmes marins notamment côtiers.

Les écosystèmes sont également sensibles aux pollutions, qu'il s'agisse de pollutions de l'air dues par exemple aux rejets de composés dans l'atmosphère par le transport, certaines industries, etc. ou de pollutions terrestres ou aquatiques pouvant être entraînées par la dispersion de certains pesticides et produits phytosanitaires liés à l'agriculture et l'utilisation qui peut en être faite par les particuliers, mais aussi par l'entretien des aménagements. En 2006, la présence de pesticides a été détectée au moins une fois sur 90% des 1 097 points interprétables pour les eaux de surface (91% en 2005). Les teneurs mesurées sont parfois minimes, mais ce résultat montre toutefois que les pesticides ont une distribution généralisée dans les milieux aquatiques. Toujours en 2006, pour le réseau de mesures dit « général », la qualité est jugée moyenne à mauvaise dans 37% des points relevés (36% en 2005) et mauvaise dans 10% des relevés (idem en 2005) ; les taux sont respectivement de 48% et 15% dans les réseaux phytosanitaires (source : *réseau des données sur l'eau*). Lorsque la qualité est jugée mauvaise, les équilibres écologiques peuvent être affectés de manière importante, de même que la potabilité de l'eau.

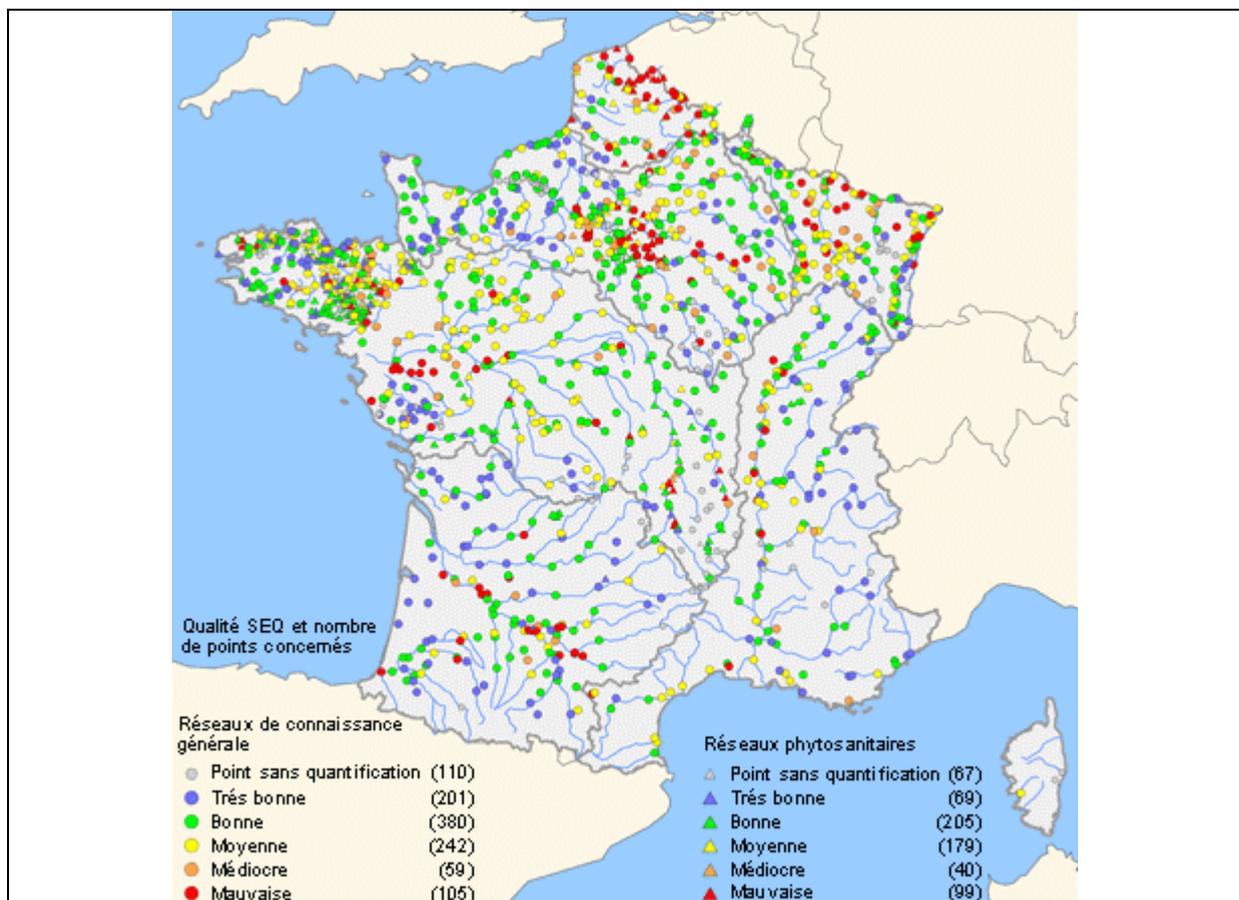


Figure 4 : Qualité des cours d'eau vis-à-vis des pesticides dans les réseaux de connaissance générale et les réseaux phytosanitaires en 2006
(Source : Réseau des données sur l'eau)

1.3 Les principales réalisations 2008

Concernant le maintien et la restauration de continuités écologiques, le comité opérationnel Trame verte et bleue a travaillé en 2008 à la définition des orientations nationales qui seront ensuite mobilisées pour la réalisation des schémas régionaux de cohérence écologique. Deux autres guides sont en cours d'élaboration : le premier offre une présentation des enjeux et des grands choix stratégiques, fondée sur les connaissances scientifiques disponibles, sur l'inventaire du patrimoine naturel et sur l'avis d'experts tandis que le deuxième est un guide méthodologique identifiant notamment les enjeux nationaux et transfrontaliers de continuité écologique. Ils seront complétés par un troisième guide traitant de la prise en compte de la trame verte et bleue dans les infrastructures de transport existantes ou en projet. Une réflexion sur l'écologie du paysage et la capitalisation des expériences de prise en compte de la trame verte et bleue et des corridors écologiques dans les politiques d'aménagement (ITT) et d'urbanisme sont engagées.

Concernant les écosystèmes forestiers, une dimension « biodiversité » importante a été intégrée dans le plan de mobilisation des bois mis en œuvre par le ministère en charge de l'agriculture à partir de 2008. La nouvelle instruction « Biodiversité » pour les forêts publiques de l'Office National des Forêts a été rédigée ; elle intègre tous les apports de la science et de l'observation en matière de biodiversité, capitalisés depuis la précédente instruction de 1993 (signature prévue en 2009). L'ONF a également adopté le règlement national d'exploitation forestière, applicable dans toutes les forêts publiques, et intégrant les préconisations en faveur de la biodiversité. Les moyens alloués à la constitution d'un réseau représentatif de réserves biologiques en forêt publique ont été renforcés ; le réseau de réserves biologiques intégrales a par ailleurs été étendu aux forêts communales (il couvrait jusqu'ici les seules forêts domaniales). D'autres actions 2008 se sont concentrées sur la connaissance et sa diffusion. Un réseau de placettes a ainsi été réhabilité en forêt de protection dans les Alpes et les peuplements ont été caractérisés. Un guide des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité forestière a été rédigé (édition en 2009), ainsi qu'un guide méthodologique pour l'évaluation économique de ces pratiques (édition en 2009) ; une étude expérimentale sur la gestion de la biodiversité à l'échelle du massif forestier a été lancée. Une étude sur la cinématique de décomposition des bois morts et la biodiversité en montagne a été achevée. Le réseau dynamique de la végétation après tempête a été structuré, notamment sur les aspects de biodiversité. L'impact de l'herbivorie par les grands ongulés sur la biodiversité forestière est étudié, ainsi que le comportement attendu de hêtraies d'intérêt communautaire dans le réseau Natura 2000 dans le contexte du changement climatique. En outre, un projet Life+ de suivi continu des forêts est porté par l'ONF via le réseau RENECOFOR. Enfin, un état des lieux des connaissances sur les interactions entre mobilisation de biomasse et biodiversité forestière a été engagé.

A l'international, la lutte contre le commerce illégal du bois a progressé avec l'adoption du règlement arrêtant les modalités de mise en œuvre d'un régime d'autorisation FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne.

Les écosystèmes marins ont également été l'objet d'un large panel d'actions en 2008. Ainsi, l'Union européenne a adopté la Directive cadre 2008/56 « stratégie pour le milieu marin », qui constitue le pilier environnemental de la politique maritime européenne. Elle vise à « maintenir la diversité biologique et préserver la diversité et le dynamisme des océans et des mers et d'en garantir la propreté, le bon état sanitaire et la productivité ».

Conformément à ses engagements, la France a transmis à la Commission européenne les premières propositions de sites constituant le réseau « Natura 2000 en mer » français (76 sites au total, dont 29 ZPS au titre de la Directive Oiseaux, 47 pSIC au titre de la Directive Habitats, faune, flore). Suite à la création du premier parc naturel marin en Mer d'Iroise en 2007, des procédures d'étude ont été lancées pour 4 sites de parc naturel marin (Mayotte, Côte Vermeille, estuaires Somme-Canche-Authie, estuaire Gironde et pertuis charentais). Ces parcs répondent à une demande forte d'un outil de protection de la nature qui soit adapté à la mer et à ses acteurs et qui mette sur un pied d'égalité la protection et le développement durable, en proposant une approche intégrée et un mode de gouvernance adapté à la mer. En ce qui concerne les zones humides littorales, le nouveau contrat d'objectifs Etat / Conservatoire du littoral fixe des objectifs d'acquisition de zones humides littorales et de contribution à la gestion intégrée de la mer et du littoral, conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement.

La protection des écosystèmes et des milieux naturels s'est poursuivie en 2008 avec la création de 4 nouvelles réserves naturelles nationales : Etang de Saint-Paul à la Réunion (447ha), étangs du Romelaère et des pelouses d'Acquin-Westbécourt (104ha) et des coteaux de Wavrans sur l'Aa (54ha) dans le Nord-Pas-de-Calais, réserve naturelle nationale d'intérêt géologique de l'Astroblème de Rochechouart dans le Limousin. D'autres projets de création de réserves ont également été lancés, dont une à Saint-Pierre et Miquelon sur le Grand Colombier, afin de protéger les colonies d'oiseaux qui y nichent, parmi lesquelles celles de macareux moine et d'océanite cul-blanc constituent les colonies les plus importantes en France.

L'élaboration d'une stratégie de création des aires protégées a par ailleurs été lancée ainsi que décidé par le Grenelle de l'environnement (engagement n°74) afin de mieux prendre en compte les habitats et les espèces les plus menacées et la notion de représentativité dans la planification des nouvelles aires protégées. Le graphique 7 illustre les grands types d'écosystèmes actuellement couverts par les aires protégées, tandis que le tableau 3 présente l'évolution des surfaces en aires protégées depuis 2003.

L'élaboration des documents d'objectifs pour les sites Natura 2000 s'est poursuivie, avec 745 Docobs terminés (approuvés ou achevés et en attente d'approbation) et 473 en cours de rédaction fin 2008 soit 91 Docobs achevés supplémentaires par rapport à 2007 ; le réseau compte fin 2008 1360 pSIC et 380 ZPS, pour une surface totale terrestre de 6 876 906 ha et une superficie marine de 3 118 014ha. En mer, dans le cadre de la stratégie nationale de création d'aires marines protégées, deux nouveaux projets de parcs naturels marins ont été mis à l'étude: un à l'ouvert des trois estuaires Somme, Canche et Authie et un sur l'estuaire de la Gironde et des pertuis charentais, ce qui porte à 4 le nombre de projets en cours. Le parc marin d'Iroise a quant à lui été intégré dans la liste des aires marines protégées de la convention d'OSPAR qui a pour objet de prévenir et d'éliminer la pollution ainsi que protéger le milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est.

Tableau 3 : Les aires protégées en France en 2003 et 2008
(Source : SoeS/MEEDDAT, MNHN)

Type d'espace	Au 1er janvier 2003				Au 1er janvier 2008				Evolution entre 2003 et 2008 en %			
	Métropole		Outre-Mer (1)		Métropole		Outre-Mer (1)		Métropole		Outre-Mer (1)	
	Nombre	Surface (km²)	Nombre	Surface (km²)	Nombre	Surface (km²)	Nombre	Surface (km²)	Nombre	Surface (km²)	Nombre	Surface (km²)
Site Natura 2000	1 321	44 158	Non concerné		1 705	75 215	Non concerné		29%	70%	Non concerné	
dont surface terrestre		38 364				68 200				78%		
dont surface marine		5 794				7 015				21%		
Parc national	6	12 617	1	294	6	12 617	3	35 501	0%	0%	200%	11975%
Réserve naturelle	312	2 501	16	3 089	296	2 645	18	25 840	-5%	6%	13%	737%
dont Réserve naturelle nationale	134	1 458	13	3 064	140	1 632	15	25 815	4%	12%	15%	743%
dont Réserve naturelle régionale (2)	172	203	3	25	150	173	3	25	-13%	-15%	0%	0%
dont Réserve naturelle de Corse	6	840	Non concerné		6	840	Non concerné		0%	0%	Non concerné	
Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (3)	9	313	0	0	8	287	0	0	-11%	-8%	0%	0%
Réserve biologique domaniale ou forestière	178	248	8	1 244	195	292	9	1 267	10%	18%	13%	2%
Arrêté préfectoral de protection de biotope (4)	574	1 173	21	1 149	645	1 307	29	323	12%	11%	38%	-72%
Site des Conservatoires d'espaces naturels	1 390	404	0	0	2 103	1 281	0	0	51%	217%	0%	0%
Parc naturel marin	0	0	0	0	1	3 433	0	0	Sans objet		0%	
Parc naturel régional	38	62 936	2	6 756	43	68 913	2	2 860	13%	9%	0%	-58%

Notes :

1- Nouvelle-Calédonie et Polynésie française exclues.

2- Source : RNF. Bilan difficile à établir avec précision car, depuis l'application de la loi de 2002, les ex-RNV peuvent ne pas être reclassées, devenir des RNR ou des RNN, changements s'accompagnant d'une forte et récente dynamique de création de RNR par les régions, toujours en cours.

3- La baisse observée entre la situation début 2003 et début 2008 s'explique par le changement de statut de protection de la réserve de Chizé qui devient une Réserve biologique domaniale intégrale en septembre 2006.

s'expliquent par la création de 9 APB (Guadeloupe : 1, Martinique : 5 ; La Réunion : 1 ; Mayotte : 2) ne compensant pas en surface la perte de l'APB de Saül suite à la création du Parc amazonien de Guyane. L'APB du Grand Matoury, ici inclus dans le décompte au 1er janvier 2008, pourrait prochainement être supprimé suite à la création de la Réserve naturelle nationale du Mont Grand Matoury en septembre 2006.

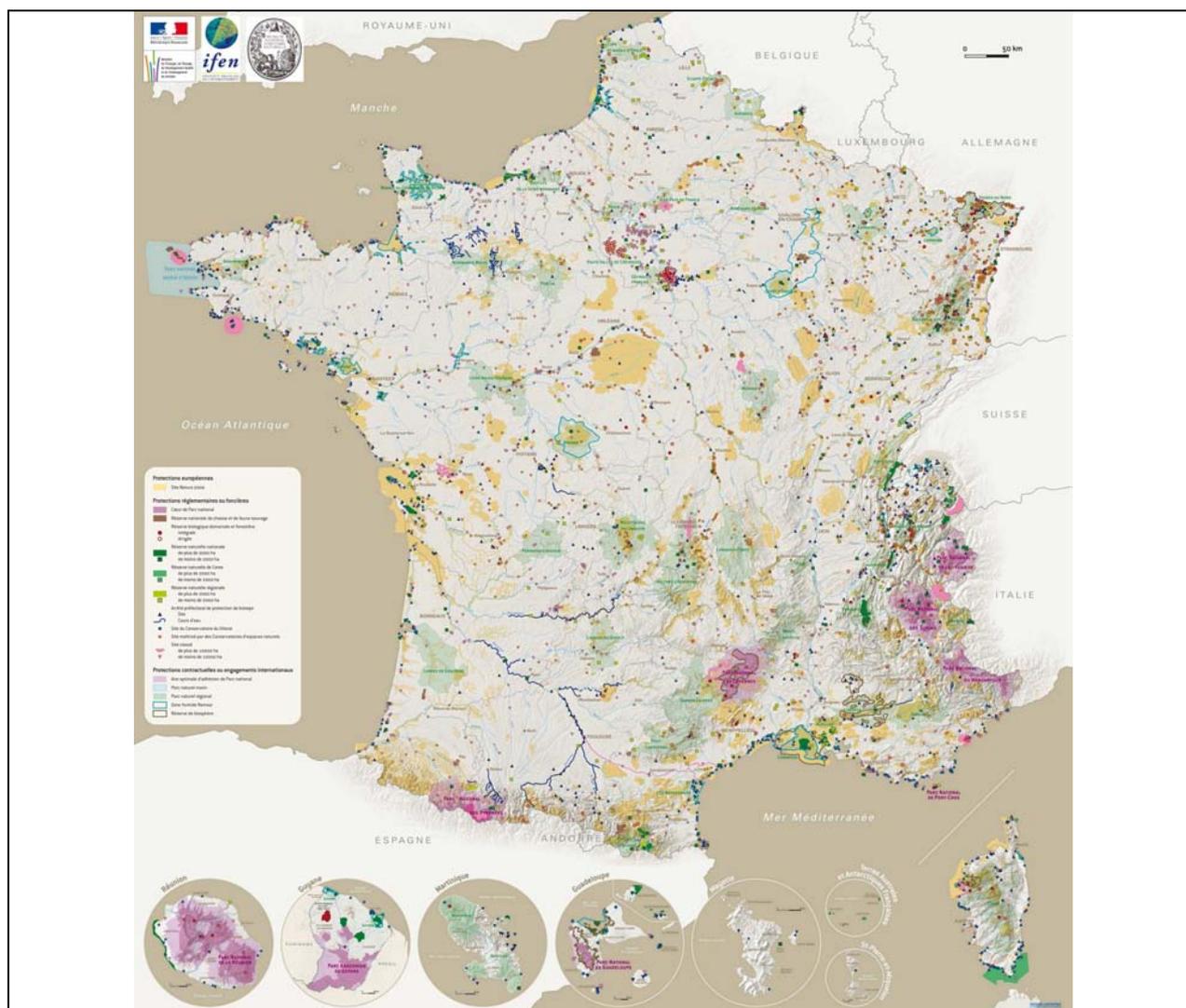


Figure 5 : Localisation des aires protégées en France en 2008

(Source : SoeS/MEEDDAT, MNHN)

Les dispositions réglementaires pour les zones humides dans le cadre de la loi de développement des territoires ruraux ont été définies, et l'évaluation des pôles relais Zones humides réalisée. Les récifs et lagons de Moorea, l'île sœur de Tahiti, ont par ailleurs été inscrits au titre de la convention de Ramsar de même que 11 autres sites français. Concernant les cours d'eau et les milieux aquatiques, le cadrage national pour l'état des lieux des bassins hydrographiques en application de la directive cadre sur l'eau et pour les programmes de mesures a été fait et son application est en cours.

Les récifs coralliens de la Nouvelle-Calédonie ont été classés au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Il s'agit du premier espace de l'Outre-Mer français inscrit au patrimoine mondial. La barrière de corail de Nouvelle Calédonie, qui s'étend sur près de 1 600 kilomètres de longueur, était déjà reconnue par la communauté internationale comme un « hot spot » de la biodiversité mondiale : cet écosystème présente l'un des plus variés et des plus vastes ensembles récifaux du monde. Pour la France, il s'agit là d'une reconnaissance mondiale de l'originalité et de l'importance de ces récifs qui représentent 16.000 km² de l'écosystème corallien protégé sur les 40.000 km² existant en Outre-mer français.

Le dossier de candidature au patrimoine mondial des Causses et des Cévennes comme « paysages ruraux façonnés par l'agro-pastoralisme et l'aménagement des pentes » a connu une nouvelle avancée en 2008 avec la mise en place d'un réseau qui a pour objectif la mise en valeur des cultures, des savoirs-faire et des paysages du pastoralisme en méditerranée. Par ailleurs, le MEEDDAT a organisé une conférence sur le thème des paysages de l'agro-pastoralisme méditerranéen en marge des travaux du Comité du patrimoine mondial le 8 juillet 2008 à Québec.

La conservation des écosystèmes ultramarins a elle aussi connu des développements en 2008 : outre le classement des lagons de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial et la création d'une réserve à la Réunion, une étude préalable à la constitution d'un réseau écologique dans les départements d'outre-mer a été lancée. Réalisée par l'ONF en association avec le Muséum national d'histoire naturelle, cette étude a pour but de préparer la mise en œuvre de l'engagement du Grenelle de l'environnement qui prévoit d'engager ou soutenir la mise en place dans les DOM d'un réseau écologique à partir de 2012, en cohérence avec les réflexions européennes sur la création d'un outil volontaire de conservation des espèces et des habitats dans les départements et territoires de l'outre-mer européen (cf 2.3 Espèces). Le travail mené en 2008 a permis de recenser les données disponibles sur les espèces et les habitats dans les DOM et proposer sur cette base une méthode d'identification des espèces et des habitats dont la conservation présente un intérêt particulier, qui a fait l'objet d'un test sur la zone Nord de la Guyane. Les zones les plus intéressantes au regard de la présence et de la conservation de ces espèces et habitats pourront ensuite être identifiées en prenant notamment en compte les notions de continuité et fonctionnalité écologiques. En Guyane, la réalisation du schéma d'orientation minière qui doit permettre de mieux concilier exploitation minière et protection des écosystèmes a été engagée en 2008, et les dispositions législatives nécessaires pour affecter une partie de la redevance minière à un futur conservatoire écologique prises. Enfin, la poursuite des objectifs de protection du Conservatoire du littoral en outre-mer conduit l'établissement à préserver près de 20 000 hectares (fin 2008) sur plus de 130 sites naturels.

Un guide est en cours d'élaboration pour aider les porteurs de projets agricoles à mieux intégrer la biodiversité, et l'offre de conseil auprès des agriculteurs est en cours de développement. Des dispositions concernant les infrastructures agro-écologiques ont été intégrées dans les critères d'attribution de la prime herbagère agro-environnementale. L'enjeu biodiversité a également connu un début d'intégration dans le 1^{er} pilier de la PAC, au travers de la conditionnalité et de la définition des bonnes conditions agro-environnementales. La contractualisation de MAE territorialisées pour la gestion extensive des prairies, le maintien des infrastructures agro-écologiques, ..., a débuté : la part de surfaces en MAE contractualisées en zone Natura 2000 est ainsi de 10.77% en 2008. La surface en agriculture biologique représente par ailleurs en 2007, selon les derniers chiffres disponibles, 2,02% de la SAU avec 551 733ha et 11 987 exploitations.

Enfin, concernant la connaissance des habitats et des milieux naturels, le guide méthodologique pour la cartographie des habitats naturels dans les sites Natura 2000 a été finalisé, et une convention-cadre pour la définition d'une méthodologie de cartographie des habitats à l'échelle du territoire terrestre métropolitain signée.

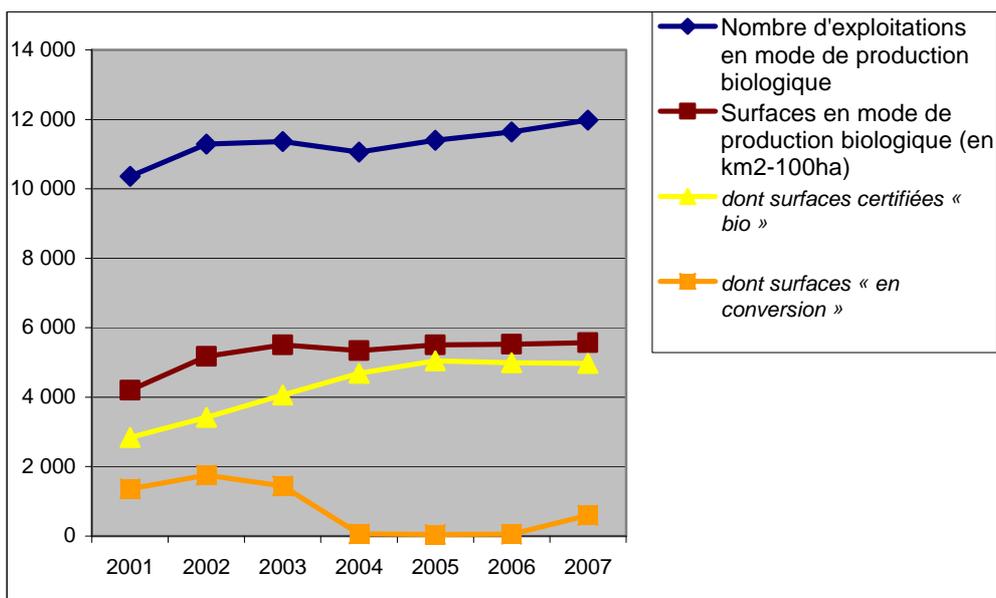
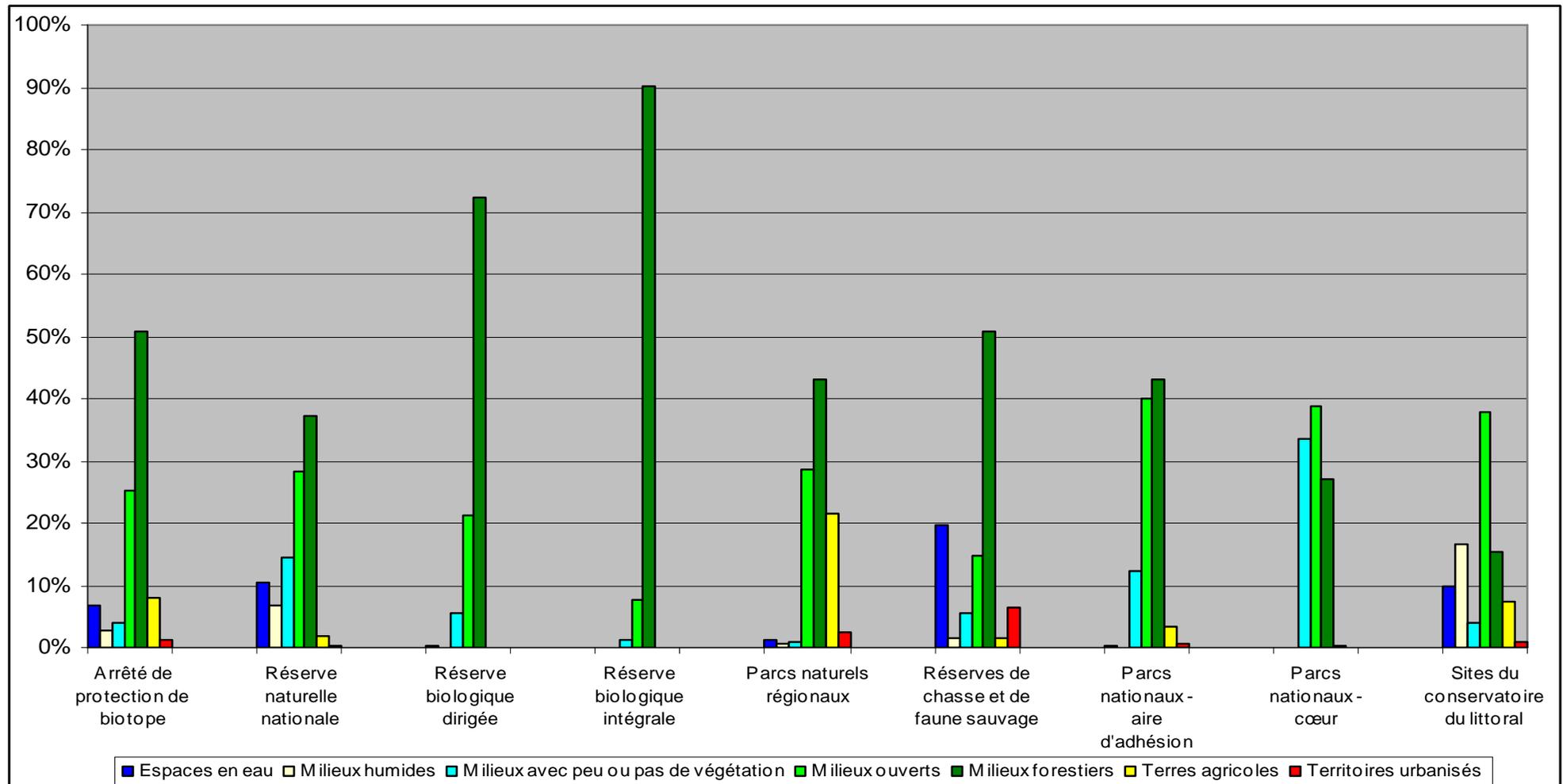


Figure 6 : Evolution de l'agriculture biologique en France de 2001 à 2007
(Source : MAP, Agribio)

Figure 7 : Occupation du sol dans les aires protégées¹
 (Source : MEEDDAT)



1 : Ne sont pas présentés ici les sites classés, réserve naturelle de Corse, réserves naturelles régionales, parcs naturels marins

1.4 Les perspectives et priorités d'ici fin 2010

Le réseau des aires protégées sera renforcé. A terre, la stratégie nationale de création d'aires protégées lancée fin 2008 sera finalisée et fixera les priorités de classement, avec notamment l'objectif de placer sous protection forte, d'ici dix ans, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain. Le projet de parc national des Calanques sera pris en considération par le Premier ministre au début de l'année 2009 en vue de sa création fin 2010. Deux autres projets seront lancés ainsi que prévu par le Grenelle de l'environnement : un parc national de forêt feuillue de plaine, dont le groupement d'intérêt public de préfiguration sera installé en fin d'année 2009, et un parc national de zone humide dont l'identification sera engagée. Plusieurs réserves naturelles nationales seront créées, dont celle de la Plaine des Maures qui s'étendra sur plus de 5000 ha au cœur du département du Var, protégeant une biodiversité méditerranéenne exceptionnelle et constituant un des derniers refuges en France continentale de la Tortue d'Hermann.

Des approches de conservation et de bon fonctionnement des écosystèmes, ainsi que d'amélioration des continuités écologiques, seront développées dans le domaine de l'urbanisme et des infrastructures de transports terrestres, notamment par la prise en compte de la trame verte et bleue dans le schéma national des infrastructures de transports et ses différents volets : développement, modernisation, entretien et exploitation, et dans les documents de planification et d'urbanisme (en particulier dans les SCOT et les PLU). Des objectifs chiffrés de densification urbaine et de réduction de la consommation d'espace seront fixés et des indicateurs de consommation de l'espace et d'étalement urbain seront identifiés. Un soutien sera apporté aux démarches de développement durable pour les territoires urbains et pour la promotion du maintien des espaces naturels et ruraux en milieu péri-urbain. La réalisation des Ecoquartiers et les démarches d'EcoCités (programmes globaux d'innovation fondés sur une approche respectueuse de l'environnement et préconisant notamment la maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles, adoption de règles ambitieuses incluant en particulier le traitement paysager des entrées de villes) seront lancées ; un plan « Valoriser et restaurer la nature en ville » visant à la fois à mieux tenir compte, conserver et valoriser la nature dans la ville et à la connecter aux écosystèmes en périphérie sera élaboré.

Les orientations nationales pour la mise en place d'une trame verte constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons ainsi que d'une trame bleue, formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées les bordant, seront finalisées, et les schémas régionaux de cohérence écologique lancés.

Pour la conservation de la biodiversité ultra-marine, outre le développement de nouvelles aires protégées, un programme complet a été proposé par le comité opérationnel Outre-mer du Grenelle, dans lequel figurent notamment nombre d'actions suivies d'effet pour la conservation des milieux naturels et des écosystèmes. Un projet Life+ sur la conservation, la restauration et la reconstitution des habitats semi-xérophiles du massif de la Montagne sur l'île de La Réunion, porté par le Parc National de la Réunion, débutera en 2009. Les moyens humains de la police de la nature exercée par les établissements publics présents dans les départements et collectivités d'outre-mer seront renforcés. L'initiative TEMEUM (Terres et mers ultra-marines), visant à renforcer les capacités des gestionnaires d'aires protégées dans l'outre-mer sera soutenue financièrement à hauteur de 245 k€.

Les inventaires et cartographies seront complétés, et un programme de connaissance de la biodiversité outre-mer lancée : une cartographie des fonds marins des îles Eparses sera lancée à ce titre en 2009. Un projet Life+ démarrera en 2010 afin d'élaborer, tester et valider des indicateurs biologiques pertinents devant permettre de cartographier et de suivre le patrimoine naturel marin benthique et pélagique de l'ensemble des eaux marines sous juridiction française ; il ciblera notamment la ZEE dans les Caraïbes.

La mise en œuvre des plans locaux pour la biodiversité qu'ont élaboré chaque département et chaque collectivité d'outre-mer va être accélérée ; 7M€ sont d'ores et déjà dégagés à cette fin en 2009. La réflexion préalable à la constitution d'un réseau écologique dans les DOM sera finalisée, et les zones d'intérêt particulier pour la conservation seront identifiées dans la zone Nord de la Guyane puis dans les 3 autres DOM. La mise en place en parallèle d'un outil communautaire pour la conservation des écosystèmes dans les territoires de l'outre-mer basé sur une adhésion volontaire et permettant des financements adéquats sera menée à terme.

Dans le domaine de la forêt, les actions de connaissance seront poursuivies : extension de la cartographie des habitats (et habitats d'espèces) forestiers, en liaison avec les stations forestières, aux sites Natura 2000 à court terme puis à l'ensemble du territoire forestier métropolitain à plus long terme ; extension et renforcement du protocole « Réserves » de caractérisation et d'inventaire de la biodiversité dans les habitats forestiers en aires protégées ; expertise collective sur l'avenir du massif forestier landais après tempête, intégrant les deux enjeux majeurs du changement climatique et de la biodiversité. Dans l'optique d'une mobilisation accrue des bois, les connaissances sur les impacts sur la biodiversité de la dynamisation de la sylviculture, de l'intensification de la récolte - notamment de bois énergie – et du raccourcissement des rotations seront développées. Le projet « Bio 2 » sera prolongé en 2009 par le projet « BIOMADI ». Dix projets liés à la biodiversité forestière seront financés dans la convention MEEDDAT-Cemagref (contre deux dans la précédente) : continuité écologique, cynégétique, changement climatique et forêts de montagne ou forêts méditerranéennes, économie des services écosystémiques, évaluation des outils juridiques forestiers...

Pour la mer et dans la poursuite des travaux réalisés au titre du Grenelle de l'environnement, les travaux de définition de la Stratégie Nationale pour la Mer et des documents stratégiques de façade seront lancés. Ils prôneront les principes d'une approche intégrée des usages, des enjeux notamment liés au milieu et à sa préservation. En accord avec les principes de la future stratégie nationale, une réflexion transversale sera menée sur la gestion des sites Natura 2000 en mer (référentiel technico-économique pour les mesures de gestion des activités de pêche professionnelle, cultures marines et activités sportives et de loisirs en mer, modalités de concertation, ...) et des opérations de gestion des sites marins seront lancées. La mise en place de parcs naturels marins sera poursuivie avec l'objectif de 10 parcs marins en 2012. La création d'aires marines protégées sera poursuivie afin de couvrir, en incluant notamment le réseau Natura 2000 en mer et la création de parcs naturels marins, 10 % des eaux placées sous la souveraineté de l'État dans les limites de la mer territoriale, d'ici 2012 en métropole, et d'ici 2015 dans les départements d'outre-mer.

A l'international, la mise en place de mécanismes de financement innovants permettant d'éviter la déforestation sera soutenue. Une démarche d'intégration d'objectifs de biodiversité comme critères dans les projets d'aide au développement sera menée, et la France portera la prise en compte de critères environnementaux (en particulier biodiversité) à l'OMC, à la Banque mondiale et à la Banque européenne d'investissements. Une approche plus intégrée et efficace de l'enjeu biodiversité par les différentes conventions internationales (développer des mécanismes de coopération entre les conventions de Rio et les autres accords multilatéraux et régionaux portant sur l'environnement et la biodiversité) sera soutenue.

Dans le domaine de l'agriculture, il s'agira notamment de développer la certification environnementale, de valoriser et promouvoir les zones agricoles à haute valeur naturelle (HVN) et de soutenir la gestion agropastorale de ces zones, de promouvoir le maintien et la restauration des infrastructures agroécologiques, de réduire l'usage des produits phytosanitaires, et de progresser sur la question des bonnes conditions agro-environnementales. Un observatoire de la biodiversité en relation avec les pratiques agricoles sera créé.

Le nouveau plan d'action Tourisme offre l'opportunité de travailler avec les professionnels du tourisme pour les sensibiliser à la biodiversité, à ses enjeux et à sa prise en compte, et pour sensibiliser la clientèle touristique. En particulier, il s'agira de réfléchir à la régulation de la fréquentation des espaces naturels et à la protection des coraux, ainsi qu'aux orientations possibles pour prendre en compte les impacts du développement touristique local sur la biodiversité. Les travaux avec le groupe ACCOR sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des hôtels seront poursuivis.

Chapitre 2 : Assurer la conservation des espèces sauvages

Résumé : Les chiffres disponibles en 2008 confirment qu'un certain nombre d'espèces présentes en France métropolitaine ou ultra-marine sont dans une situation préoccupante. Complétant les actions initiées en 2006 et 2007, les réalisations 2008 ont permis de consolider le dispositif des plans nationaux d'action et de lancer de nouveaux plans, de mieux structurer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de développer la conservation et la gestion durables des espèces marines par le biais de plans de reconstitution des stocks ou encore la mise en place de sanctuaires marins. Le lancement des listes rouges nationales et la préparation de l'inventaire ZNIEFF Mer ont permis d'améliorer la connaissance des espèces. Enfin, deux colloques organisés dans le cadre de la PFUE ainsi que les conventions internationales où la France a porté la position européenne ont permis de progresser dans un cadre communautaire et international sur la conservation des espèces. Les priorités pour 2009-2010 portent sur le lancement de nouveaux plans nationaux d'action, la consolidation du dispositif de lutte contre les espèces envahissantes, la mise en place d'un pôle Police de la nature, l'élaboration des listes rouges françaises et de mesures pour réduire les captures accidentelles liées à la pêche.

2.1 Etat des espèces

La faune et la flore de la France métropolitaine et d'outre-mer sont extrêmement diversifiées avec des taux d'endémisme très élevés dans certaines collectivités d'outre-mer (Terres australes, Nouvelle-Calédonie). Un quart des poissons d'eau douce de la planète se trouvent ainsi dans l'outre-mer français, de même que 16% des plantes vasculaires ou encore 12% des reptiles terrestres et 7% des oiseaux nicheurs. Les vastes zones marines françaises lui confèrent également une responsabilité forte en matière de préservation des récifs coralliens, des cétacés, des tortues, etc. En métropole, on dénombre pas moins de 35 200 espèces animales et végétales différentes.

Les indicateurs mobilisés les années précédentes indiquaient que la situation des espèces terrestres était préoccupante, que ces espèces soient communes ou rares, avec des situations contrastées selon les groupes d'espèces et selon les milieux qu'elles fréquentent. L'évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire aboutissait à des états plutôt bons pour les mammifères et les reptiles, mais dégradés pour les poissons et les amphibiens, tandis que l'indice de suivi temporel des oiseaux communs (STOC) faisait apparaître des tendances à la diminution pour les espèces spécialistes, mais stables ou en hausse pour les espèces généralistes. Les chiffres disponibles en 2008 confirment ces tendances. Ainsi, les récentes mises à jour de l'indice STOC montrent que la diminution globale des populations d'oiseaux communs se poursuit depuis 1989 (-7% en 2006, - 10% en 2008), tandis que les premières listes rouges nationales publiées en 2008 établissent que 7 espèces de reptiles sur 37, 7 espèces d'amphibiens sur 34, 73 espèces d'oiseaux nicheurs sur 277 et 11 espèces de mammifères sur 119 sont actuellement menacées sur le territoire métropolitain (cf graphe 8).

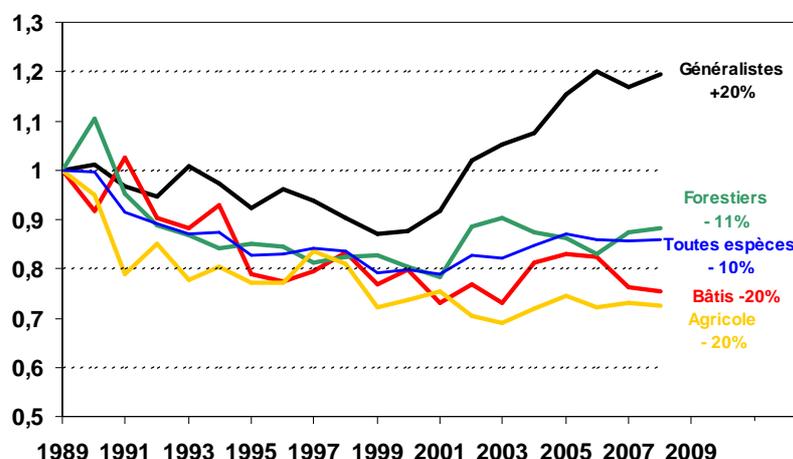


Figure 8 : Evolution de l'abondance des oiseaux communs
(Source : MNHN / programme STOC)

Le programme d'observation des papillons mis en place dans le cadre de Vigie-Nature a produit ses premiers résultats en 2008. Ces premières statistiques montrent une hétérogénéité certaine de la richesse spécifique des papillons diurnes entre les différentes régions françaises, ainsi qu'une variabilité importante selon le type de milieu considéré, les milieux ouverts de type pelouse correspondant à la richesse spécifique la plus élevée, et les milieux artificialisés à la plus faible.

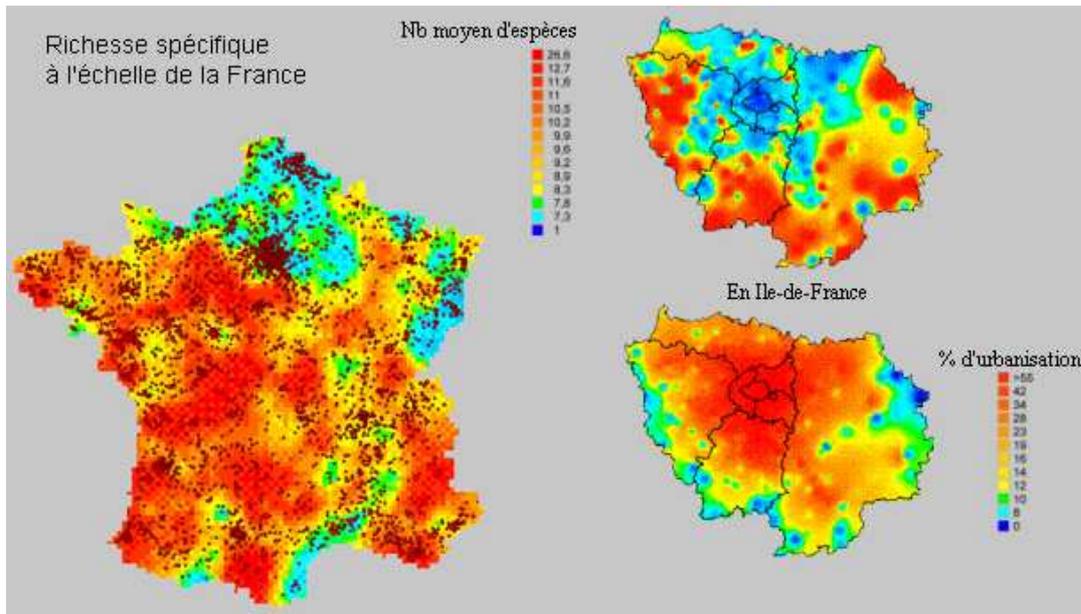


Figure 9a : Répartition de la richesse spécifique des papillons diurnes en France métropolitaine
(Source : MNHN/ Vigie-Nature)

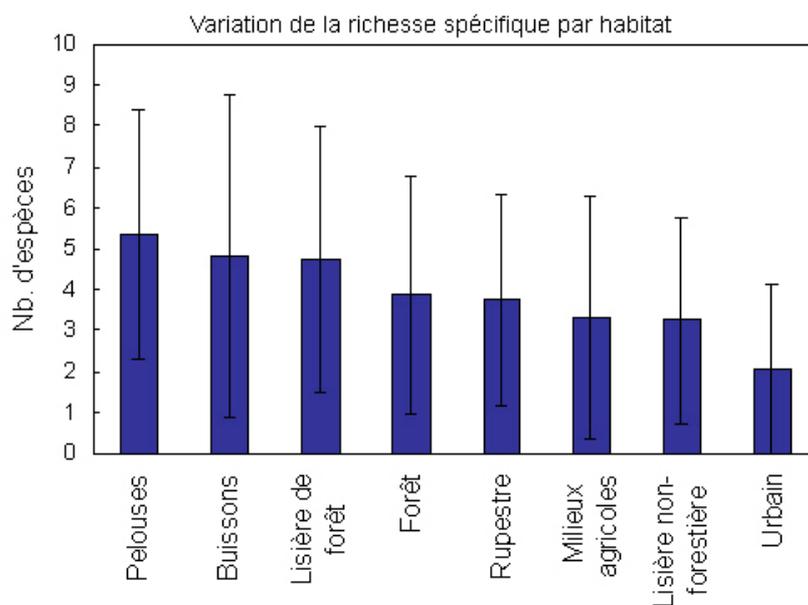


Figure 9b : Variation de la richesse spécifique des papillons diurnes selon les habitats rencontrés
(Source : MNHN/ Vigie-Nature)

L'état des peuplements de poissons d'eau douce est illustré par l'Indice Poissons de Rivières. Les derniers chiffres de 2006 et 2007 permettent de compléter les éléments publiés dans les précédents rapports : en 2007, entre 50% et 60% des peuplements sont dans un état bon ou très bon, et environ 20% sont en mauvais ou très mauvais état. Les situations particulières qui sous-tendent ces chiffres de synthèse sont variées et les zones où les peuplements sont les plus dégradés sont celles où les pressions sont les plus fortes (agriculture intensive, activités industrielles, fortes densités de population). Outre la qualité chimique des cours d'eau, la modification du tracé des cours d'eau, de leur débit, l'altération de la qualité des berges, semblent être des facteurs qui limitent l'amélioration de l'état des peuplements de poissons.

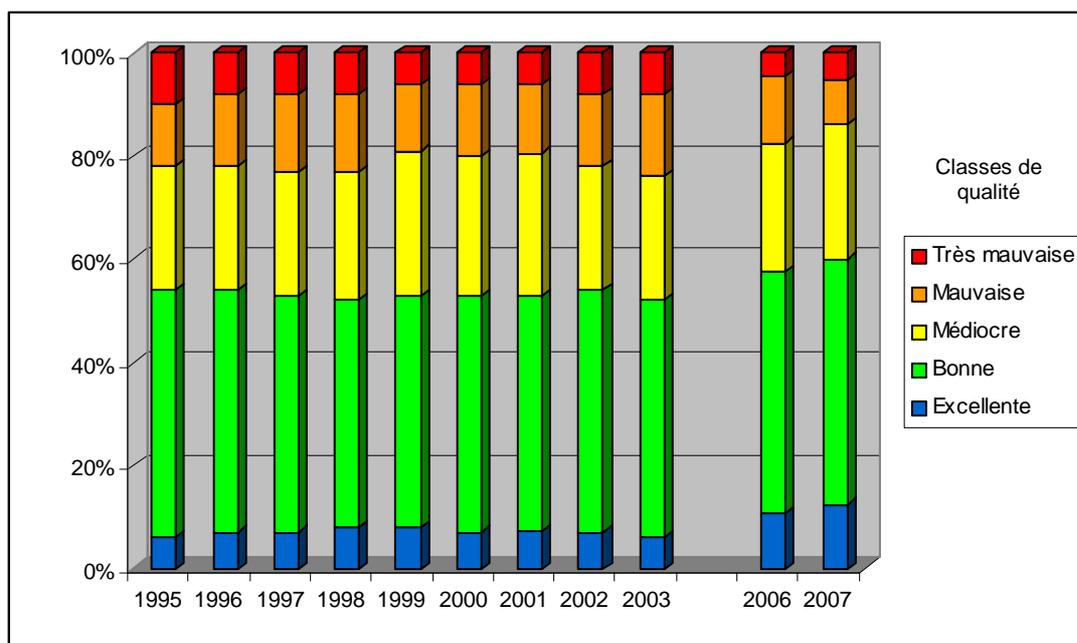


Figure 10 : Evolution de la qualité des peuplements piscicoles entre 1995 et 2007
(Source : ONEMA)

Une évaluation de l'état de 53 stocks de poissons commerciaux dans le Golfe de Gascogne et dans l'ouest de la Manche a été réalisée par l'Ifremer en 2005, au regard de leur faible biomasse ou de leur taux d'exploitation élevé. Elle montre que dans le Golfe de Gascogne, 22% des captures proviennent de stocks en bon état, 62% de stocks en situation intermédiaire (leur biomasse peut être faible ou leur taux d'exploitation trop élevé), 16% de stocks en situation critique. En Manche Ouest, ces valeurs sont respectivement de 18%, 79% et 3%. Les extinctions marines sont liées à la surexploitation pour 55% d'entre elles, à la perte des habitats pour 37% tandis que le reste est lié à l'introduction d'espèces envahissantes, au changement climatique, aux pollutions et maladies. De nombreux stocks de poissons marins dans les eaux métropolitaines sont altérés et 107 espèces marines sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées UICN. Parmi les espèces dont les stocks sont altérés, se rencontrent notamment l'anchois, le thon rouge en Méditerranée, le merlu ou encore la dorade rose et le grenadier de roche. Il faut préciser que 25 à 30% des captures des navires français sont réalisées dans les eaux françaises, 50 à 55% dans celles d'Etats membres de l'Union européenne, le reste dans celles d'Etats tiers. De même, des navires d'autres pays viennent pêcher dans les eaux françaises .

La liste rouge mondiale 2007 contenait 641 espèces menacées présentes en France, métropolitaine ou ultra-marine, dont 131 gravement menacées d'extinction. Les chiffres 2008 font état de 762 espèces menacées mondialement présentes en métropole ou en outre-mer. L'évolution entre 2007 et 2008 s'explique par l'évaluation de nouvelles espèces qui n'avaient jamais été évaluées auparavant (de nombreuses espèces de coraux notamment).

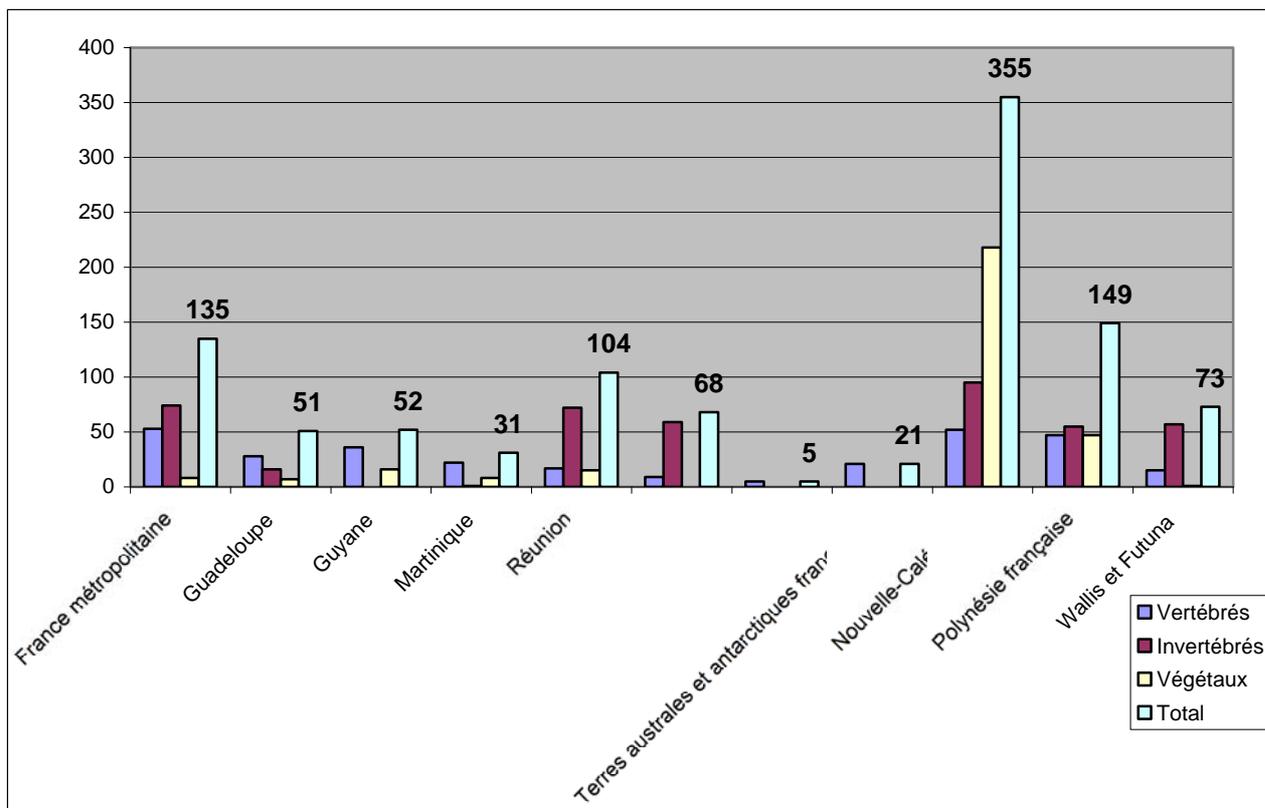


Figure 11a : Espèces mondialement menacées et présentes en France (métropole et outre-mer) en 2008
(Source : UICN International)

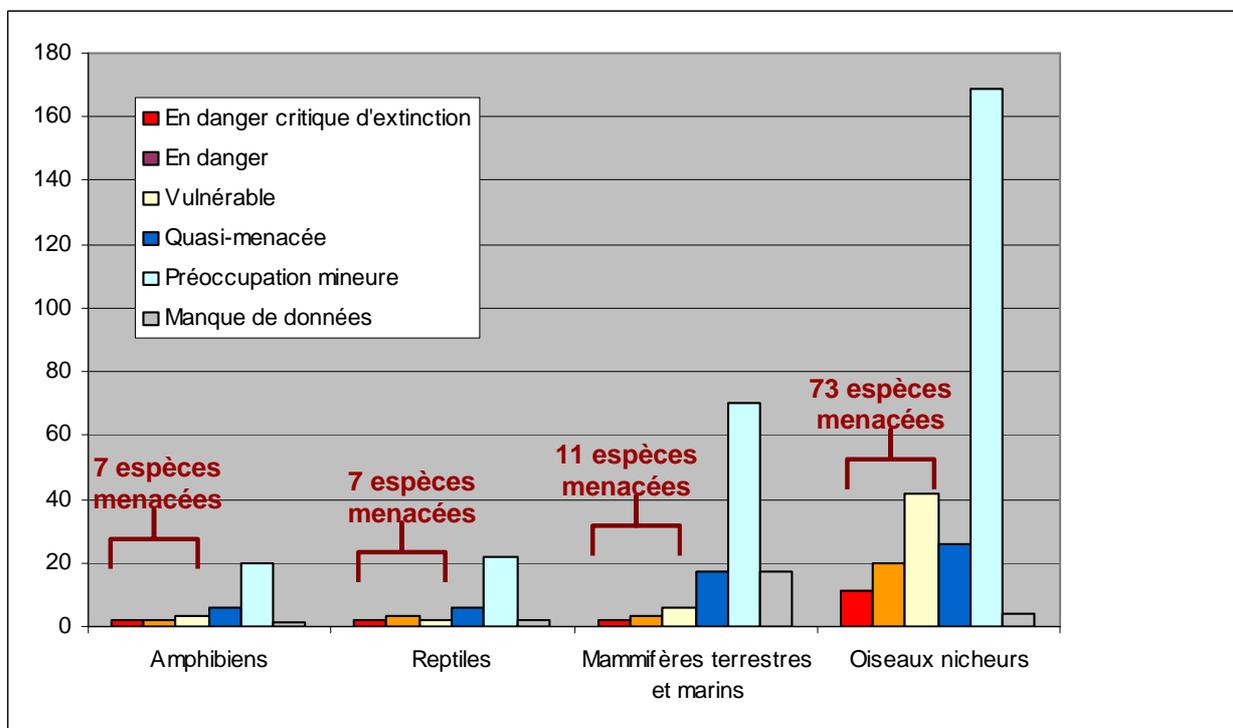


Figure 11b : Résultats des premières listes rouges françaises publiées en 2008
(Source : MNHN, Comité français de l'UICN)

2.2 Les principales pressions s'exerçant sur les espèces

A côté de la diminution de leurs milieux de vie et des pressions que peut causer la surexploitation, les espèces sont particulièrement sensibles à la fragmentation des milieux naturels, aux impacts des espèces exotiques envahissantes. Le changement climatique est également susceptible d'avoir des conséquences importantes sur la répartition voire le maintien des espèces.

La fragmentation des milieux naturels interrompt les continuités écologiques nécessaires pour que les espèces puissent migrer ou se déplacer entre les différentes zones qu'elles utilisent (zones de repos, de nourrissage, de nidification, etc) et pour que les populations d'une même espèce puissent échanger des individus. Ainsi, la fragmentation peut rompre les cycles biologiques de certaines espèces, impacter leur adaptation par déplacement à un environnement changeant, ou séparer des métapopulations (ensemble de populations d'une même espèce échangeant des individus). Cette fragmentation provient principalement de l'artificialisation des milieux, par la mise en place d'infrastructures linéaires notamment ou le changement de modes d'exploitation du sol (agriculture, foresterie).

Les espèces exotiques envahissantes ont également un impact important sur les espèces. En effet, ces espèces qui dispersent rapidement dans le milieu peuvent soit détruire d'autres espèces (par exemple certaines espèces envahissantes prédatrices comme les rats vis-à-vis des œufs d'oiseaux dans les terres australes), soit les remplacer en empêchant leur implantation, en perturbant les milieux, en occupant leurs habitats ou en consommant les mêmes ressources. Les territoires d'outre-mer sont tout particulièrement impactés par les espèces exotiques envahissantes du fait de leur petite surface et dans la plupart des cas de leur caractère insulaire qui rend les espèces indigènes peu résistantes vis-à-vis de nouvelles espèces. Les échanges commerciaux (fret maritime et aérien, relargage d'eaux de ballast) favorisent l'arrivée de ces espèces envahissantes, de même que dans certains cas l'élevage (vison d'Amérique) ou l'aquaculture (écrevisse américaine). Le tourisme porte enfin une part de responsabilité de même que la commercialisation de plantes (Herbe de la Pampa) et des nouveaux animaux de compagnie qui s'accompagne souvent de l'introduction de ceux-ci dans le milieu, comme par exemple les tortues de Floride.

Enfin, le changement climatique est susceptible d'avoir des impacts sur un nombre important d'espèces si celles-ci ne sont pas adaptées aux nouvelles conditions climatiques, que ces impacts soient directs (températures ne convenant plus à la croissance d'une plante par exemple), ou indirects (désynchronisation entre les dates de nidification de certains oiseaux et les périodes de présence des insectes qui constituent leurs ressources alimentaires). On constate d'ores et déjà des modifications dans certaines dates de ponte, de floraison, etc et une modification des limites de répartition de certaines espèces.

2.3 Les principales réalisations 2008

Pour les espèces marines exploitées, des plans de gestion ou de restauration ont été adoptés en 2008. Ces plans concernent notamment le cabillaud, la sole en Manche-Ouest, le merlu du Nord. Ils sont mis en place dans le cadre, au niveau communautaire, d'objectifs **de reconstitution des stocks** les plus fragilisés et de stratégies de gestion visant à développer une approche de long terme dans l'exploitation des stocks. Le règlement VME 734/2008 a été adopté ; il permet l'**encadrement de zones à la pêche d'espèces profondes** lorsqu'il n'y a pas d'autorités compétentes en la matière en attendant la création d'une Organisation Régionale des Pêches (ORP) afin de limiter l'impact sur les habitats en haute mer.

Un plan d'action en faveur des mammifères marins a par ailleurs été adopté dans le cadre de la Convention de Carthagène sur la mer des Caraïbes, et un comité de pilotage a été mis en place pour la création d'un sanctuaire marin dans les Antilles françaises ; celui-ci viendra compléter les sanctuaires déjà en place : Pélagos en Méditerranée, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie. Un Mémorandum en faveur des Tortues marines de l'Océan indien et de l'Asie du Sud-est a également été signé par la France, et un plan de restauration Tortues marines est en cours. Une stratégie de conservation des poissons migrateurs amphihalins (vivant à la fois en mer et en eau douce) est à l'étude.

Enfin les premiers sites Natura 2000 en mer définis en 2008 permettent de mettre en place une gestion concertée favorable au maintien, ou à la restauration, de milieux et de conditions favorables pour certaines espèces marines : tortues, phoques, mais aussi oiseaux marins.

Concernant les espèces terrestres, 14 nouveaux plans de restauration ont été lancés (mise en œuvre ou rédaction) en 2008, dont des plans pour la flore. On peut notamment mentionner les plans Tortue d'Hermann, Léopard Ocellé, Cistude, Phragmite aquatique, Maculinea, Flûteau nageant. D'autres plans ont été renouvelés ou sont sur le point de l'être (Butor étoilé, Balbuzard pêcheur). On compte ainsi 38 plans nationaux d'actions en cours de rédaction, de mise en œuvre des actions ou d'évaluation. Des critères pour l'établissement de priorités en matière de choix d'espèces devant bénéficier de plans nationaux d'actions ont été établis qui permettent chaque année de définir une nouvelle liste d'espèces. Une circulaire en date du 3 octobre 2008 a été adressée aux préfets pour préciser les éléments de cadrage, d'organisation et de méthodologie pour la conduite des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées.

Un mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs rapaces, sous les auspices de la CMS (Conventions sur les espèces migratrices) a été porté par la France dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne. Il est entré en vigueur à Abou Dhabi en octobre 2008. La France a également été à l'origine, à la dernière Réunion des Parties (MOP4) de l'AEWA (Accord pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie) en septembre 2008, de l'adoption par les Parties de l'Initiative africaine, nouveau programme de travail de l'Accord visant à améliorer la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique, notamment par le renforcement des capacités. Cette Initiative renforce la présence de la francophonie au sein de l'AEWA.

Plusieurs projets financés par le Fonds français pour l'environnement mondial contribuent à la préservation des espèces à l'international : outre les nombreux projets de mise en place et de gestion d'aires protégées marines et terrestres soutenus par le FFEM, des projets spécifiques de co-gestion des pêches (Afrique de l'Ouest) et de gestion des terroirs de chasse (République centrafricaine) sont développés.

Concernant la protection stricte des espèces, une circulaire a été adressée aux préfets pour mieux encadrer l'instruction des dossiers de demandes de dérogation portant sur les espèces protégées et mieux prendre en compte les évolutions récentes au plan national (intégration dans le système de protection de certaines espèces animales, d'interdictions portant sur la destruction, l'altération et la dégradation de leurs habitats particuliers (aires de repos et sites de nidification) et du décret de 2007 réformant le régime de dérogation), ainsi qu'au niveau communautaire (guide interprétatif de la protection des espèces dans le cadre de la directive Habitats, faune, flore sauvages). L'élaboration d'un guide à destination des porteurs de projets a également été lancée afin de leur apporter des compléments d'information en vue de la constitution du dossier, spécialement lorsque les projets concernés visent à la réalisation d'infrastructures et d'aménagements, entraînant des destructions d'espèces protégées et/ou de leurs habitats. Des fiches présentant 19 espèces de papillons protégés ont été mises en ligne de manière à permettre d'identifier l'espèce, ses habitats, son écologie et à faire connaître sa répartition afin d'aider à la constitution des inventaires et d'éviter des découvertes tardives, dommageables au bon déroulement des procédures administratives. S'agissant d'espèces bénéficiant d'une protection stricte au titre de l'article 12 de la directive habitat, faune et flore sauvages, ces fiches d'information visent notamment à faire diminuer le nombre de dossiers précontentieux entre la France et la Commission européenne.

Le cadre de soutien de l'Etat aux Conservatoires botaniques nationaux a été redéfini ; les missions entrant dans le champ des conventions DREAL (DIREN) –CBN ont été précisées. Elles concernent les principaux domaines de :

- la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels,
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés,
- la fourniture à l'Etat, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales d'un concours technique et scientifique,
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

Un travail préparatoire a été réalisé avec le réseau des CBN en vue de l'établissement de conventions pluriannuelles MEEDDAT-CBN portant sur la période 2009-2011 (circulaire parue le 11 mars 2009).

Le renforcement de la Fédération des conservatoires qui coordonne les actions des CBN à l'échelon national est en cours.. Deux nouveaux conservatoires botaniques ont reçu un agrément national : le conservatoire botanique de Corse et le Conservatoire botanique Sud-Atlantique. Les agréments des Conservatoires botaniques de Bailleul et pyrénéen ont été renouvelés.

Une MAE territorialisée à obligation de résultats afin de conserver la diversité floristique des prairies est en cours de contractualisation. La contractualisation de MAE permettant le maintien ou la restauration d'espèces liées à Natura 2000 a par ailleurs débuté dans le cadre du programme de développement rural hexagonal 2007-2013.

Les réflexions sur l'élaboration de la Trame verte et bleue ont été présentées dans le chapitre sur les écosystèmes. Il est à noter que la trame verte et bleue a également pour objectif la conservation des espèces, notamment en maintenant ou en rétablissant des continuités écologiques, particulièrement importantes compte-tenu de la fragmentation des milieux naturels et dans une perspective de changement climatique.

Suite au décret d'application de la loi sur le développement des territoires ruraux qui avait permis en 2007 d'interdire le commerce d'un panel d'espèces végétales présentant un caractère invasif sur l'ensemble du territoire métropolitain et à son arrêté Jussie, le dispositif de prévention et de lutte contre les espèces envahissantes a été consolidé. Une instruction a ainsi été transmise aux préfets d'outre-mer pour fixer des éléments de cadrage et des axes d'intervention : définition de mesures réglementaires interdisant certaines activités afin de prévenir les risques, veille technique, mise en œuvre des actions de police de la nature, lutte contre les espèces envahissantes installées, coordination, animation et sensibilisation. Des actions coordonnées sont d'ores et déjà en cours, notamment concernant la grenouille taureau, l'ibis sacré, l'érismaure à tête rousse ou encore le vison américain dans le cadre des actions de protection du vison d'Europe. Au niveau communautaire, une stratégie relative aux espèces envahissantes est en cours de définition ; elle s'attachera notamment aux compléments ou modifications nécessaires dans la législation pour mieux prévenir les introductions d'espèces. Le comité français de l'UICN a publié en 2008 le résultat de son travail de synthèse qui dresse un état des lieux scientifique sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer et propose des recommandations pour améliorer le cadre juridique, la prévention et la lutte contre les invasions biologiques.

La conférence de la Réunion sur l'outre-mer européen, la biodiversité et le changement climatique, portée par la France au titre de la PFUE et organisée par l'UICN, a abouti à des recommandations partagées, avec une approche européenne, sur les espèces exotiques envahissantes, mais aussi sur la mise en place, en partenariat avec les autorités concernées d'un dispositif visant à la conservation des espèces et des habitats, basé sur un engagement volontaire des territoires d'outre-mer, sur la mobilisation des listes rouges pour définir les priorités de protection des espèces et sur la coopération régionale dans ce but, sur la protection des espèces marines et la gestion des ressources halieutiques.

Le colloque organisé par le MEEDDAT, l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées à Brest fin 2008, également dans le cadre de la PFUE, sur la préservation de la biodiversité en haute mer a permis de lancer la démarche sur la définition du bon état écologique au sens de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » et sur la cartographie synthétique des enjeux de la haute mer. Plus de 220 personnes représentant plus de 29 pays ont participé à ce séminaire.

Enfin, en matière de connaissance opérationnelle des espèces, le programme ZNIEFF Terre a été poursuivi et le lancement du programme ZNIEFF Mer préparé. Une cartographie nationale des essences forestières disséminées a été engagée, et se terminera en 2009. La thématique des impacts du changement climatique sur les espèces a été approfondie notamment par l'extension de l'Observatoire des saisons qui permet d'enregistrer des modifications dans la phénologie des espèces, et par le soutien à des travaux de modélisation des changements de répartition des espèces sous l'impact du changement climatique. La réalisation, par le Muséum national d'histoire naturelle et le comité français de l'UICN, des listes rouges nationales des espèces menacées, en métropole et outre-mer, a démarré et les premières listes (mammifères, reptiles et amphibiens, oiseaux nicheurs) ont été publiées pour la métropole. Une convention a été passée entre le MEEDDAT et le Centre de Recherche sur les mammifères marins (CRMM) sur la période 2008-2012 pour conforter la mission d'observatoire des mammifères marins.

2.4 Les perspectives et priorités d'ici fin 2010

Le lancement de plans nationaux d'actions sera poursuivi. Selon les conclusions du Grenelle de l'environnement doivent être mis en œuvre des plans de conservation et de restauration pour les 131 espèces I en danger critique d'extinction selon la liste rouge mondiale UICN, dont 89 concernent les collectivités d'outre-mer. D'autres espèces considérées comme prioritaires au plan national selon les critères validés bénéficieront également de plans nationaux d'actions. Ainsi 16 nouveaux plans nationaux d'actions seront lancés en 2009 et une dizaine en 2010. Trois plans nationaux d'actions seront mis en œuvre pour les espèces inféodées aux « vieux bois » pour les espèces présentes dans les Cossouls, pour les pollinisateurs.

La stratégie de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes terrestres et marines sera complétée et une démarche de priorisation des actions lancée ainsi que des plans de lutte contre certaines espèces envahissantes. Un observatoire des espèces envahissantes sera mis en place. Les fédérations de chasse seront incitées à valoriser les réserves de faune sauvage pour la biodiversité. Les opérations de démonstration sur la protection d'espèces engagée avec les lycées agricoles en 2008 seront poursuivies.

Des mesures de réduction des captures accidentelles par la pêche seront développées, et le projet de sanctuaire marin dans les Caraïbes finalisé. Des aires marines protégées seront mises en place ; l'impact des engins de pêche profonde (chaluts, filets, palangres, etc) sur l'environnement sera étudié afin de définir et déployer des solutions techniques ; des moyens de contrôle des pêches efficaces seront garantis afin de lutter contre les pêches illicites mais aussi afin de faire respecter les mesures de contrôle sur la pêche de loisir. Les études d'impact seront généralisées pour toutes les activités industrielles et d'aménagement impliquant la mise en place d'installations permanentes en mer.

A côté de la mise en œuvre d'une stratégie de conservation des poissons migrateurs et en lien avec la trame verte et bleue, des mesures spécifiques pour la restauration des continuités pour les écosystèmes d'eau douce (intervention sur les ouvrages) seront développées.

Un pôle police de la nature dans les départements sera mis en place ; il permettra le rapprochement de la police de l'eau et de la police de la chasse ; la coordination interservices et avec les établissements publics sera favorisée, de même qu'un rapprochement avec le parquet. Les moyens humains de la police de la nature exercée par les établissements publics présents dans les départements d'outremer (parcs nationaux, ONF, ONCFS et ONEMA) seront renforcés pour assurer une mise en œuvre efficace des réglementations et une meilleure formation des douaniers à la reconnaissance des espèces protégées.

La connaissance des espèces sera renforcée avec la finalisation de l'inventaire ZNIEFF Terre et Mer, la mise en place de programmes de connaissance sur l'outre-mer, la poursuite des travaux sur les impacts du changement climatique, et la création de l'observatoire de la biodiversité autour du système d'informations sur la nature et les paysages. Les listes rouges nationales d'espèces menacées seront complétées par de nouvelles listes, notamment pour les espèces d'outre-mer.

Le plan « Pollinisateurs, apiculture, abeilles » sera lancé et en particulier la définition des conditions de gestion des surfaces favorables aux pollinisateurs et la prise en compte des besoins de ceux-ci dans la certification environnementale des exploitations. Une analyse des expériences territoriales sur l'agriculture et la biodiversité (efficacité des actions, utilisation des outils, analyse des partenariats...) sera conduite, et des indicateurs de suivi de la biodiversité liée à l'agriculture définis. Une réflexion sera menée sur la conciliation des activités agricoles en grandes cultures et le maintien des plantes messicoles.

Dans le cadre des plans d'action urbanisme et infrastructures de transport, la biodiversité et les corridors écologiques seront pris en compte dans la conception des infrastructures de transports terrestres et dans l'élaboration des documents d'urbanisme ; la gestion raisonnée des espaces naturels et semi-naturels en milieu urbain et péri-urbain et des dépendances vertes des infrastructures (mise en œuvre du plan Ecophyto 2018, fauchage raisonné, gestion différenciée...) sera encouragée, et le suivi et l'évaluation des politiques d'aménagement et d'urbanisme au regard de la conservation des espèces sauvages améliorés. Les expériences d'observatoires de la biodiversité en milieu urbain ou péri-urbain (partenariats entre le MNHN et les collectivités territoriales -CG 93, atlas de la

biodiversité à Paris- pour le développement des inventaires de la biodiversité urbaine ; observatoire des papillons dans les jardins) seront valorisées. Des programmes de recherche sur les effets des infrastructures de transport sur la biodiversité seront développés, et des techniques innovantes de gestion des milieux et sur la biodiversité urbaine recherchées dans le cadre du programme interdisciplinaire de recherche 2008 ville et environnement (PIRVE).

Enfin, à l'international, la France assurera le Secrétariat de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) pendant 2 ans à partir de juillet 2009. Le groupe de travail de la Convention de Bonn (CMS) définira la restructuration de la CMS et de tous les accords conclus sous ses auspices. Un Mémoire d'entente et un plan d'action internationale pour la conservation de 7 espèces de requins (CMS) seront conclus. Enfin, l'année internationale du Gorille sera célébrée en 2009 afin de sensibiliser le public aux enjeux de la conservation de cette espèce et de récolter des fonds pour sa préservation.

Chapitre 3 : Assurer la conservation de la diversité génétique

Résumé : A côté des actions de conservation ex-situ, la contractualisation des mesures agro-environnementales en faveur de races et variétés locales et menacées a débuté en 2008. Un manuel de conservation des ressources génétiques forestières a été préparé. Une révision de la réglementation relative aux semences a par ailleurs été lancée pour permettre l'inscription de variétés rustiques ou potagères développées de manière indépendante. Les négociations pour l'établissement d'un régime international sur l'accès et le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques (ABS) dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique se sont poursuivies ; le fonds français pour l'environnement mondial contribue par ailleurs à la conservation de la diversité génétique à l'international. D'ici à 2010, les négociations vont continuer avec l'objectif d'une adoption possible d'un régime ABS à la COP10, les dispositions pour la valorisation des races et variétés peu représentées complétées, les connaissances sur la diversité génétique forestière approfondies et les actions de conservation in-situ et ex-situ renforcées, notamment outre-mer.

3.1 Etat de la diversité génétique

La diversité génétique est le troisième niveau de la biodiversité, aux côtés de la diversité des espèces et des écosystèmes. Elle correspond à la variabilité génétique des espèces, populations et individus. Outre son importance dans l'évolution et l'adaptation des espèces, cette diversité est la base à partir de laquelle s'effectue la sélection tant en ce qui concerne les espèces sauvages que les animaux domestiques et les plantes cultivées. Les ressources génétiques sont également le support d'industries, qui utilisent les molécules de plantes ou d'animaux comme dans l'alimentation, en pharmacie ou en cosmétique. La conservation de la diversité génétique, et le partage juste et équitable des avantages tirés de son exploitation constituent le troisième objectif de la Convention pour la Diversité Biologique.

Les informations disponibles sur la diversité génétique des espèces sauvages sont éparées. Elles concernent surtout des études et des suivis ponctuels réalisés sur certaines espèces, notamment des espèces devenues très rares ou réintroduites après avoir disparu d'un territoire donné. Il est donc délicat de définir des indicateurs synthétiques permettant de suivre cette diversité génétique des espèces sauvages. En revanche, la diversité génétique des races animales élevées et des plantes cultivées est mieux connue, et bénéficie de suivis plus complets, de même que la diversité génétique forestière.

Les chiffres publiés les années précédentes faisaient état d'une légère augmentation du nombre de variétés végétales commerciales inscrites au catalogue français des obtentions végétales ainsi que de celui concernant le nombre de variétés dites anciennes et amateurs inscrites au catalogue des variétés pour amateurs. Cette tendance semble se confirmer en 2008 puisqu'on compte à présent 4 675 variétés d'espèces de grandes cultures inscrites au catalogue officiel français, contre 4 178 en 2004 et 2 805 variétés potagères contre 2 214 en 2004 également. En mars 2008, le catalogue français des variétés anciennes et amateurs compte 226 variétés inscrites.

On constate cependant une certaine tendance à l'homogénéisation dans l'utilisation des variétés bien que, pour les espèces de grandes cultures, la part de production des 5 premières variétés a diminué d'environ 20% de 1983 à 2003, traduisant un plus grand nombre de variétés cultivées. Ceci peut s'expliquer par une offre plus abondante des variétés proposées mais aussi par un plus grand nombre de variétés spécialisées.

Outre la diversité présente en culture, d'importantes ressources génétiques se trouvent dans des collections, d'organismes publics, privés ou associatifs, sur la base desquelles sont constituées des collections nationales : plus de 30 000 variétés et populations végétales y sont ainsi conservées.

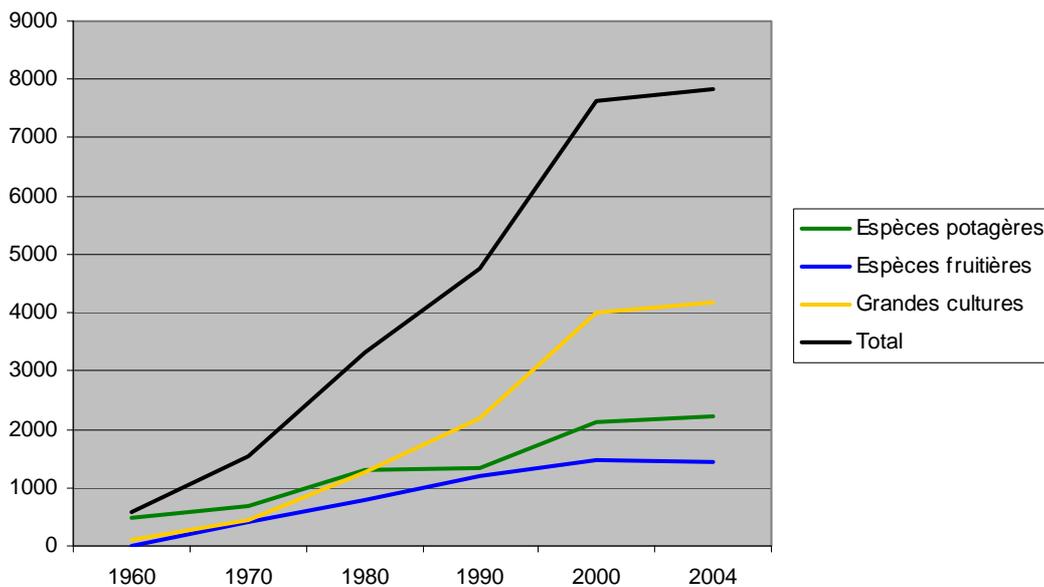


Figure 12 : Evolution du nombre de variétés végétales inscrites au catalogue français des obtentions végétales
(Source : GEVES)

De même, pour les animaux domestiques, le nombre des races inscrites en cryobanque nationale est en augmentation ; le seuil des 200 000 doses en stock a été franchi en 2008. Les espèces les plus présentes dans les collections sont les ruminants (principalement ovins et bovins). Les bovins sont bien représentés en raison de l'utilisation fréquente de l'insémination dans cette espèce, en particulier pour les races laitières, ce qui permet de constituer des stocks de semences à moindre frais.

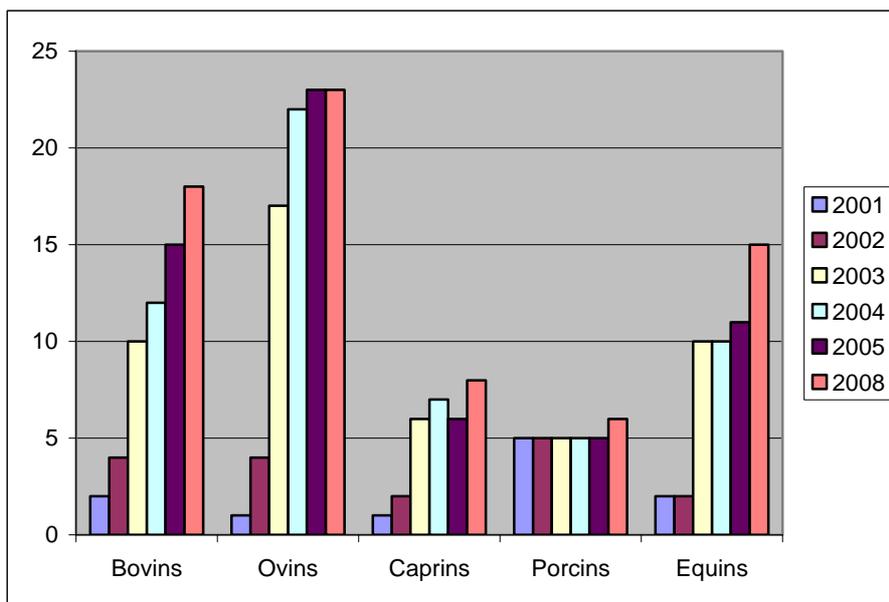


Figure 13 : Evolution du nombre de races animales inscrites en Cryobanque nationale
(Source : Cryobanque nationale)

Le programme de conservation des races françaises mis en œuvre par des associations et des groupes d'éleveurs a permis une stabilisation puis une augmentation des effectifs ; toutefois seule une très faible proportion des races est utilisée pour l'approvisionnement des marchés.

Par exemple, sur 45 races de bovins, 95% de l'effectif total est constitué par 3 races. Le graphe 14 indique, pour chacune des principales espèces domestiques françaises la proportion de races considérées comme menacées en 2006 d'après les catégories de risques définies par la FAO; on constate que, pour les ovins et les bovins en particulier, la proportion de races en danger ou dans un état critique est élevée. Toutefois les effectifs de ces races peu représentées ont été stabilisés ces dernières années.

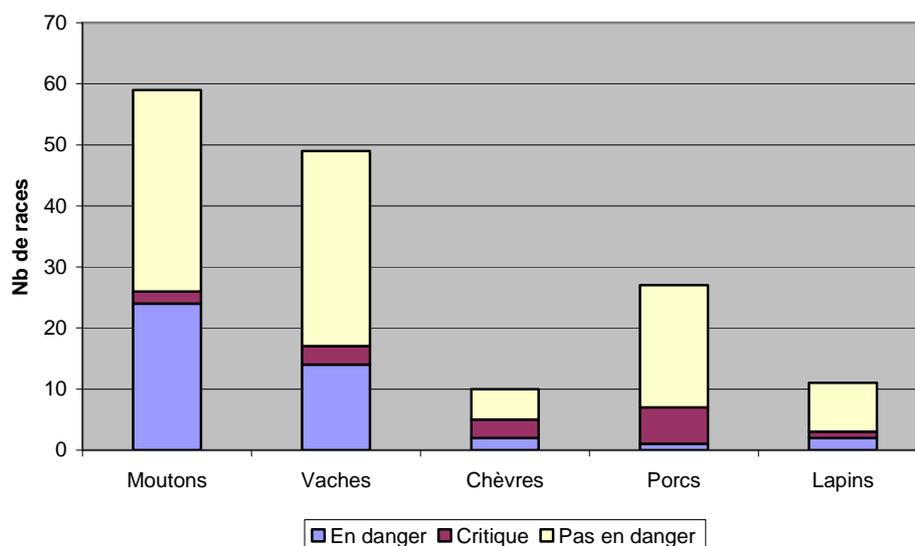


Figure 14 : Catégories de menaces des espèces domestiques en France en 2006 selon les critères définis par la FAO

(Source : BRG)

Enfin, la conservation des ressources génétiques forestières est assurée par un Programme National de gestion et de conservation des ressources génétiques des arbres forestiers, piloté par la Commission nationale des ressources génétiques forestières (CRGF) et associant chercheurs, gestionnaires forestiers publics et privés, administration et milieu associatif.

3.2 Les principales pressions s'exerçant sur la diversité génétique

Parmi les pressions qui s'exercent sur la diversité génétique des espèces sauvages, on peut souligner l'impact de la consommation et de la fragmentation des espaces naturels. Un certain nombre d'espèces sont affectées par la fragmentation (autoroutes, LGV, urbanisation...) qui sépare des populations. Dans ce cas, le brassage génétique est réduit voire supprimé. D'autre part, la réduction de l'espace disponible conduit à diminuer la taille des populations, ce qui peut également contribuer à une baisse de la diversité génétique. La surexploitation de certaines espèces-ressources provoque un impact similaire par la réduction des effectifs existants.

Dans le domaine de la diversité génétique des races domestiques, la disparition observée des variétés locales et des variétés rustiques est la conséquence de la recherche de rendements plus importants ainsi qu'au besoin de l'industrie alimentaire de disposer, régulièrement et sur de longues périodes de l'année, de produits en abondance, qui se conservent bien, sont bien « calibrés » et identiques dans tous les points de vente. Ceci est vrai pour les plantes cultivées (céréales, fruits et légumes, etc) comme pour les races animales domestiques.

3.3 Les principales réalisations 2008

Concernant la conservation des espèces sauvages, les activités de conservation ex situ (en arboretum, jardins botaniques, banques de graines) ont été poursuivies en 2008 ; elles sont menées à titre principal par le réseau des CBN et celui des jardins botaniques qui préservent dans leurs collections des espèces menacées (indigènes ou exotiques), en banque de semences, en serres ou en jardins conservatoires et mènent des programmes de restauration pour les espèces les plus menacées. Par exemple, le Conservatoire Botanique National de Brest a créé une banque de semences des espèces patrimoniales armoricaines, et des espèces menacées exotiques. Il élabore des programmes de reconquête pour les espèces prioritaires et très peu cultivées. Le Département des jardins botaniques et zoologiques du MNHN participe au travers de sa banque de graines, au programme ENSCONET, programme de conservation de la flore indigène en banque de graines. Plus de 3000 taxons en collection dans ses jardins botaniques sont listés en tant que collections patrimoniales. Les Conservatoires et Jardins Botaniques de Nancy développent une banque de semences spécifique à la flore régionale (à ce jour 60% des espèces menacées). En convention de partenariat avec le Conservatoire Botanique de Franche Comté, ils conservent les semences rares de cette région et détiennent en culture la flore régionale menacée, soit en pépinière conservatoire, soit au sein de différentes collections thématiques. Eux aussi participent au réseau ENSCONET. La rénovation en 2008 du cadre de soutien de l'Etat aux conservatoires botaniques nationaux a été l'occasion de réaffirmer leur mission de conservation des semences à long terme pour les espèces au bord de l'extinction ou rares, et de conservation des semences d'espèces végétales faisant l'objet d'opérations de renforcement de populations, d'introduction et de réintroduction.

Un manuel de gestion pour la conservation des ressources génétiques forestières, pour le chêne sessile, le sapin pectiné, l'épicéa et le pin sylvestre a été rédigé, et un programme annuel concerté pour la conservation de la génétique forestière a été mis en œuvre en 2008.

La mise en œuvre effective des mesures agro-environnementales inscrites dans le programme de développement rural hexagonal 2007-2013 pour soutenir financièrement les agriculteurs qui cultivent des variétés locales menacées (mesure « Préservation des ressources végétales » qui vise à conserver ou réintégrer dans les systèmes de production des variétés localement et régionalement adaptées mais menacées d'érosion génétique, et mesures sur les races menacées). a été commencée en 2008. Une étude sur la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers de charges des signes de qualité a été réalisée.

Une révision de la réglementation relative aux semences a par ailleurs été lancée ; les critères actuels de reconnaissance des nouvelles variétés ne sont en effet pas adaptés à l'inscription de variétés rustiques ou de variétés potagères développées de manière indépendante par des agriculteurs ou des jardiniers. Un catalogue annexe au catalogue officiel existe et permet d'inscrire des variétés avec des critères plus souples ; cependant, étant réservé aux seules espèces potagères standard, il répond aux intérêts des jardiniers amateurs mais pas à la totalité des besoins des acteurs. Il convient donc à présent de faire évoluer le système de sélection et production variétale en France, en reconnaissant la place de différents marchés des semences de volumes variables ainsi que l'existence d'une production variétale en dehors des normes. Un projet de directive communautaire concerne ainsi l'inscription, à côté du Catalogue officiel des semences, de la possibilité de créer une liste des « semences de conservation », autrement dit des variétés anciennes et la France participe activement aux débats afin de s'assurer que les options prises, notamment en matière de limitation géographique de la production ou de la diffusion ne sont pas trop restrictives.

Enfin, les négociations pour l'établissement d'un régime international sur l'accès et le partage des avantages (APA, ou en anglais ABS : access and benefit sharing) liés à l'utilisation des ressources génétiques dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique se sont poursuivies. L'objectif de ce régime international est de définir le cadre d'accès aux ressources génétiques, et éventuellement à leurs dérivés et les produits et les connaissances traditionnelles qui s'y rapportent, afin de garantir un partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Les négociations portent notamment sur l'objectif et la portée du régime, la question de la conformité des pays utilisateurs aux lois et exigences nationales, la définition du concept de partage juste et équitable, les conditions d'accès aux ressources génétiques, et les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. La sixième réunion internationale du groupe dédié a eu lieu en janvier à Genève et un important travail a été effectué, notamment sous la présidence française de l'Union européenne, pour

définir une position communautaire commune en la matière. La COP9 de la Convention sur la diversité biologique à Bonn (du 18 au 30 mai 2008) a par ailleurs établi une feuille de route 2008-2010 pour terminer les travaux préparatoires en vue de l'adoption possible d'un régime international d'APA à la COP10 en 2010.

Plusieurs projets soutenus par le Fonds français pour l'environnement mondial ont par ailleurs contribué à la conservation de la diversité génétique à l'international. On peut notamment citer le projet de valorisation des jardins de cas en Ethiopie, celui de valorisation des plantes à tubercules dans le Pacifique Sud, ou encore un projet sur la mise en place de filières de production avec implication des producteurs locaux sur le mil et le sorgho au Mali.

3.4 Les perspectives et priorités d'ici fin 2010

Les négociations en vue de la mise en place en 2010 du régime international sur l'accès et le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques vont se poursuivre en 2009 et 2010, avec l'objectif d'adopter ce régime à la dixième conférence des Parties (COP 10). Trois réunions internationales seront notamment tenues : deux sont prévues en 2009, à Paris (ABS 7) et Montréal (ABS 8); et la dernière en 2010 (ABS 9) avant la COP 10 de la CDB. La pertinence et la faisabilité de la définition d'un statut juridique des ressources génétiques en France seront étudiées. Les négociations se poursuivront également dans le cadre du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation de la FAO afin de conforter la situation juridique des ressources génétiques agricoles et alimentaires.

Outre-mer, un inventaire des espèces sauvages ou domestiques dont les niveaux infra-spécifiques nécessitent des mesures de conservation sera lancé ainsi que la mise en place de périmètres de conservation *in situ* et la consolidation des banques de gènes. Une démarche de valorisation des savoirs locaux et des pratiques traditionnelles liées aux ressources génétiques sera par ailleurs lancée. Enfin, un état des lieux des études et travaux déjà engagés sur la question d'un régime d'accès et de partage des avantages liés aux ressources génétiques sera réalisé et une étude sera lancée sur la faisabilité et la pertinence de la mise en place d'un tel régime.

Dans le domaine de la diversité génétique forestière, les connaissances seront approfondies en matière de variabilité intraspécifique, composante tout à la fois de la biodiversité et élément central pour l'adaptation des essences au changement climatique, avec un objectif d'intégration dans les actes de gestion. Des actions seront lancées pour améliorer la prise en compte de la diversité génétique dans les modes de gestion des grandes essences sociales et des feuillus disséminés, pour augmenter la diversité intraspécifique des récoltes de graines forestières et pour conserver et valoriser les collections ex-situ d'arbres forestiers en favorisant leur capacité d'adaptation notamment dans le cadre du changement climatique. Un manuel destiné aux gestionnaires d'unités conservatoires de ressources génétiques forestières sera rédigé.

Afin de développer des filières valorisant les races locales et à faibles effectifs, la mise en oeuvre de la Loi d'orientation agricole (article 93) concernant la gestion des ressources génétiques sera finalisée : agrément des organismes de sélection, création d'un service universel de distribution de semence des ruminants, définition des ressources génétiques d'intérêt national. Une réflexion sera développée au sein de la commission nationale d'amélioration des ressources génétique sur la conservation et l'utilisation durable des ressources zoogénétiques. La collection de matériel génétique pour les espèces animales domestiques sera développée, notamment via le GIS Cryobanque. La contractualisation des mesures agro-environnementales sera poursuivie. La réflexion sur les signes de qualité et la biodiversité sera poursuivie par un groupe de travail installé par le comité français de l'UICN, avec l'appui de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

A l'international, un appui sera apporté par la France pour l'organisation institutionnelle des filières de production dans les pays du Sud, ainsi que pour implication des producteurs locaux, en particulier les populations les plus vulnérables, dans la gestion des ressources naturelles. Des actions seront également menées pour favoriser le développement des appellations d'origine contrôlée et des indications géographiques protégées dans les pays du Sud sur les filières permettant la préservation d'espèces locales et/ou endémiques (ex : Ethiopie, Laos, Cambodge, etc), et pour favoriser les producteurs et les filières du commerce équitable, respectueux de la biodiversité.

Chapitre 4 : Mobiliser, valoriser, intégrer et connaître : les actions transversales de la SNB

Résumé : Plusieurs événements organisés pendant la PFUE ont permis de sensibiliser aux enjeux de la biodiversité et de définir de nouvelles pistes d'actions. Les efforts de communication ont été poursuivis (réalisation de documents, site internet). La mise en place de l'IPBES a progressé avec la conférence intergouvernementale de Kuala Lumpur. Des travaux sur la valorisation, notamment économique, de la biodiversité ont été lancés. Les plans d'action de la SNB ont été révisés pour poursuivre l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs, et des formations organisées à destination des partenaires. Dans le domaine de la connaissance, la coordination scientifique du SINP a été installée et la Fondation pour la recherche sur la biodiversité créée.

D'ici à 2010, les actions de sensibilisation et de communication seront poursuivies et un point régulier sur la SNB sera fait au comité de suivi du Grenelle. L'étude sur les écosystèmes et leurs services sera finalisée et des travaux complémentaires lancés, notamment sur la biodiversité forestière. L'élaboration de stratégies pour la biodiversité au niveau régional sera lancée. Les priorités pour la connaissance, portent sur l'achèvement des ZNIEFF, la création de l'observatoire de la biodiversité et la poursuite des travaux sur les impacts du changement climatique.

4.1 Mobiliser

La présidence française de l'Union européenne au second semestre 2008 a été l'occasion de faire connaître à nos partenaires nationaux et européens les enjeux en matière de biodiversité, de préparer conjointement des programmes d'action, et plus largement de sensibiliser ces partenaires à l'importance de la biodiversité et de les inciter à œuvrer pour sa préservation. Ainsi, la conférence de la Réunion sur l'outre-mer européen, la biodiversité et le changement climatique, a été l'occasion de rassembler plus de 500 participants, scientifiques, décideurs, gestionnaires, socio-professionnels, associatifs, pour réfléchir ensemble aux recommandations à faire en matière de préservation de la biodiversité exceptionnelle et d'adaptation au changement climatique, et ceci dans un cadre communautaire qui a favorisé une approche nouvelle en matière de mise en réseau, d'outils-cadres, de coordination régionale, etc. La plate-forme européenne de recherche sur la biodiversité (EPBRS) a également organisé des rencontres avec l'appui de la Fondation française de recherche sur la biodiversité, dont le thème portait sur l'implication du secteur privé pour la biodiversité. De même, le colloque de Nice sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée ou encore le séminaire de Brest sur la protection de la biodiversité en haute mer ont été des occasions précieuses d'échanges de point de vue entre acteurs et de définition de pistes d'action communes. Le congrès mondial de la nature organisé par l'UICN International et auquel la France a apporté son soutien, a offert à plus de 4 000 participants une semaine d'ateliers pour partager leurs expériences en matière de stratégies de conservation et de valorisation de la biodiversité.

En matière de communication, les efforts ont été poursuivis en 2008 : mise à jour et diffusion de l'exposition sur la stratégie nationale pour la biodiversité, nouvelle édition de la plaquette de présentation de la SNB et publication d'une brochure sur le patrimoine naturel de l'outre-mer français, participation au salon de l'agriculture, réalisation d'une affiche « Prairie, haut lieu de biodiversité », consolidation du site Internet de la SNB, publication du second tome de l'ouvrage « La biodiversité à travers des exemples ». La deuxième édition de la Fête de la nature organisée par le comité français de l'UICN et Bayard Presse en association avec les réseaux naturalistes, a connu un nouvel essor puisque, après avoir proposé 700 manifestations en 2007, elle a rassemblé près de 100 000 personnes autour de 1 400 manifestations en 2008.

A l'international, la mise en place d'une plate-forme d'expertise sur la biodiversité (IPBES : *International platform on biodiversity and ecosystem services*), sur le modèle du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat, a franchi une nouvelle étape suite au processus consultatif porté précédemment par la France, avec l'implication forte du Programme des Nations Unies pour l'Environnement. La conférence intergouvernementale de Kuala Lumpur en novembre 2008, première réunion internationale sur cette plate-forme, a permis la discussion de l'architecture et des missions de la plate-forme.

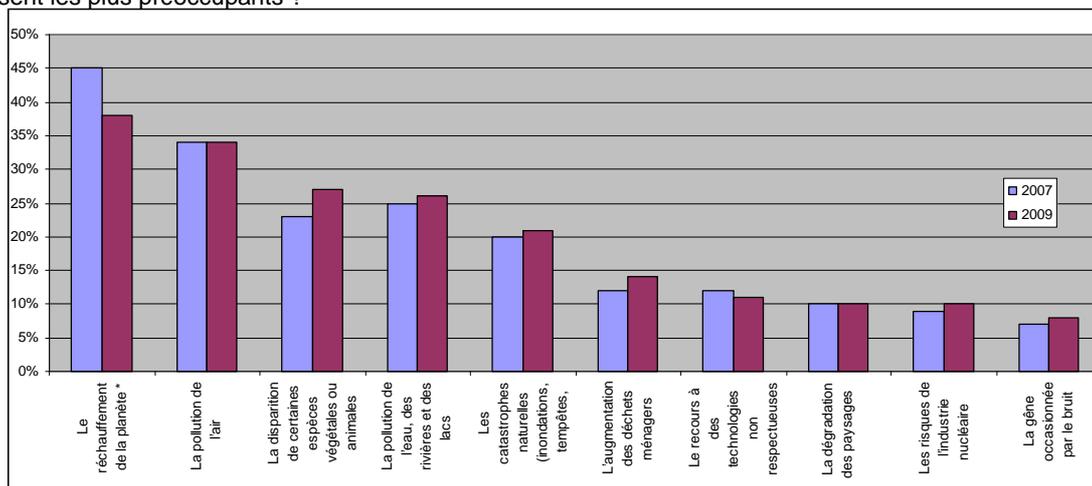
Enfin, les partenariats initiés en 2006 et 2007 (partenariats public-privé, partenariats entre agriculteurs et structures naturalistes et cynégétiques) ont été consolidés, et des actions exemplaires de sensibilisation à grande échelle telles que celles du programme « papillons et jardins » porté par Noé Conservation poursuivies. Un guide à destination des professionnels de l'hôtellerie a ainsi été réalisé

par le groupe Accor en collaboration avec l'UICN et le soutien du MEEDDAT, pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques grâce à des fiches concrètes et des exemples. L'accord cadre entre la France et l'UICN a été renouvelé pour une durée de 4 ans (2009-2012).

Cet éventail d'actions sera complété d'ici à 2010 par une exposition sur les espèces exotiques envahissantes en métropole et outre-mer (journée de la biodiversité du 22 mai 2009), l'édition d'une brochure sur la biodiversité des Terres australes et antarctiques françaises. Il est prévu d'élargir Vigie-Nature et l'Observatoire des saisons, projets de science participative visant à sensibiliser le grand public via sa contribution à la collecte de données naturalistes, à de nouveaux membres et de nouveaux sujets. L'opération « Compte-à-rebours 2010 », visant à communiquer plus régulièrement sur les avancées de la SNB et à sensibiliser à l'échéance 2010, sera lancée. Une campagne relative à l'initiative baptisée « Save your logo » sera mise en place pour inciter au mécénat en faveur des espèces menacées, dont celles utilisées par les entreprises comme logo (crocodile par exemple). Dans le cadre du plan d'action tourisme, une sensibilisation sur les espèces exotiques envahissantes à l'attention des clientèles touristiques sera organisée.

En matière de gouvernance, le comité de suivi du Grenelle se verra proposer un point régulier sur la mise en œuvre de la SNB, et un comité *ad hoc* sera créé pour suivre spécifiquement les engagements biodiversité du Grenelle. Suite à la seconde réunion internationale sur le thème de l'IPBES prévue en octobre 2009, la France accompagnera la mise en œuvre de cette plate-forme.

Question : Parmi les problèmes suivants liés à la dégradation de l'environnement, quels sont les deux qui vous paraissent les plus préoccupants ?



Question : Quelles sont, selon vous, les 2 actions que l'Etat doit mener en priorité dans le domaine de la protection de l'environnement ?

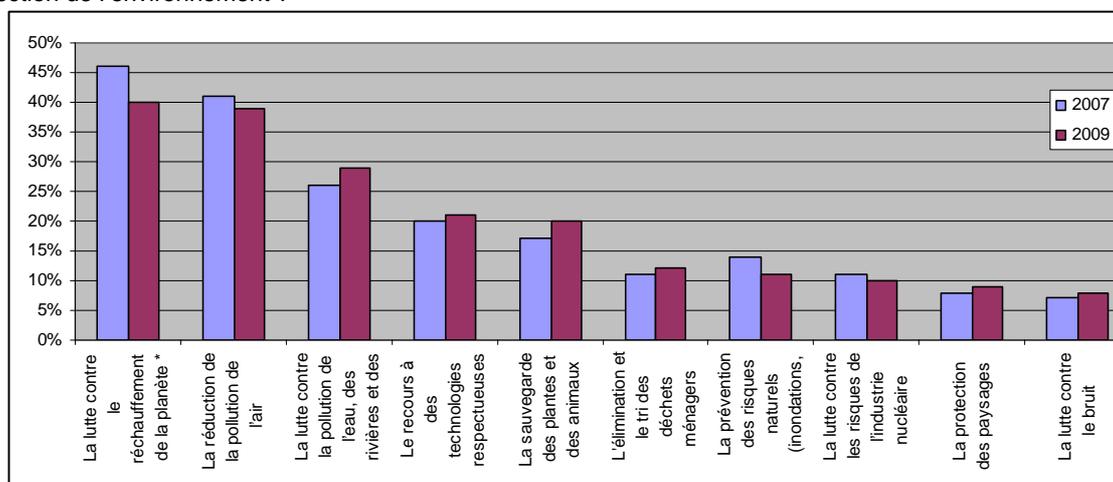


Figure 15 : Sensibilité aux questions relatives à la biodiversité

Source : SoeS/ MEEDDAT

Enfin, les résultats des enquêtes d'opinion réalisées ces dernières années montrent que la disparition de la biodiversité apparaît en 3^{ème} position dans les sources de préoccupation, derrière le réchauffement climatique et la pollution de l'air, au même niveau que la pollution de l'eau mais avant les risques nucléaires, la dégradation des paysages ou les déchets. On constate également une tendance à la hausse dans l'importance accordée à la disparition de la biodiversité entre 2007 (23%) et 2009 (27%). Parmi les priorités accordées aux actions que doit mener l'Etat dans ce domaine, la lutte contre l'érosion de la biodiversité arrive au 5^{ème} rang, juste après la qualité de l'eau, et progresse là aussi entre 2007 et 2009 (de 17% à 20%). En revanche, lorsque les gens sont interrogés sur les domaines dans lesquels ils pensent pouvoir contribuer le plus efficacement, de manière individuelle, les scores sont faibles, à savoir 6% seulement des personnes interrogées (7% en 2007).

4.2 Valoriser

La reconnaissance de la valeur de la biodiversité est un élément crucial pour sa bonne intégration dans les différentes politiques et activités. Valeur s'entend ici avec plusieurs significations : valeur des services écosystémiques, que celle-ci soit économique mais aussi esthétique, culturelle, récréative, etc ; valeur monétaire également, pour certains éléments de la biodiversité comme la pollinisation, la perte de ce service naturel représentant un coût important pour l'agriculture ; et enfin, valeur de la biodiversité à mettre en regard des dépenses engagées pour sa conservation et sa gestion durables.

Des actions importantes ont été engagées en 2006 et 2007 pour mieux valoriser la biodiversité ; tout d'abord, des mesures fiscales ont été introduites dans la loi de finances 2006 pour inciter à sa conservation : exonération des droits de mutation à titre gratuit et exonération de taxe sur le foncier non bâti pour les sites Natura 2000 et les zones humides sous réserve d'un engagement de bonne gestion. Des études ont aussi été lancées pour mieux qualifier et quantifier la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques : étude sur les fonctions écologiques des écosystèmes et leurs liens avec les services rendus par ceux-ci, étude sur la contribution socio-économique des récifs coralliens en Martinique, étude socio-économique menée par le Credoc sur Natura 2000, études menées avec les agences de l'eau sur l'évaluation économique des zones humides et des écosystèmes aquatiques.

Ces travaux ont été complétés en 2008 par le lancement d'une étude exploratoire sur l'état des écosystèmes et de leurs services en France. Conçue dans l'esprit du *Millennium Ecosystem Assessment* mondial (biens et services rendus par les écosystèmes, contribution aux activités humaines), cette évaluation de l'état des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins français, tant métropolitains qu'ultra-marins vise à décrire, qualifier et lorsque c'est possible quantifier les écosystèmes et les services qu'ils rendent.

Ces réflexions rejoignent des travaux initiés à l'échelle européenne et auxquels la France participe activement : analyse des services écosystémiques européens d'une part (projet Eureka), et étude sur l'économie de la biodiversité et des services écosystémiques (TEEB : The economics of ecosystem services and biodiversity) engagée par la Commission européenne et l'Allemagne. Cette dernière étude, confiée à un économiste indien, Pavan Sukdhev, vise à estimer le coût, au niveau mondial, de la perte de biodiversité. Les premiers résultats font déjà état d'un coût, à l'échelle mondiale, lié à la dégradation de la biodiversité et des services écologiques de l'ordre de 3100 milliards d'euros par an, soit 6% du PIB mondial si l'érosion de la biodiversité se poursuit au rythme actuel. En France également, une tentative de monétarisation de la biodiversité a été menée en 2008 par le Centre d'analyse stratégique (ex-Commissariat au plan) appuyé par un groupe d'experts. Réalisant une revue des méthodes de monétarisation existantes, des concepts qui les sous-tendent et de leurs domaines d'application ainsi que des limites inhérentes à l'exercice, cette commission du CAS propose une classification des éléments de la biodiversité qui peuvent être monétarisés, et avance des premières valeurs pour quelques types d'écosystèmes. Une évaluation économique de la biodiversité en forêt a également été achevée et un guide méthodologique a été élaboré sur ce sujet.

Le groupe international Secteur privé et biodiversité (BBOP – Business and biodiversity offset project) auquel participe la France a par ailleurs produit, en 2008, des principes généraux pour la mise en œuvre de compensations aux atteintes à la diversité biologique.

Concernant les dépenses en faveur de la protection de la biodiversité, les derniers chiffres présentés par le Service de l'observation et des statistiques du MEEDDAT montrent que la dépense pour la biodiversité et les paysages se stabilise en 2007 autour de 1,5 milliards d'euros dont 1M€ environ pour

la biodiversité. On relève une augmentation des dépenses de protection de la biodiversité liées à la préservation et à la gestion des espaces de 5% entre 2006 et 2007 mais une baisse de 7% pour la même période des dépenses liées à la réduction des pressions, et une croissance de la part des financements publics.

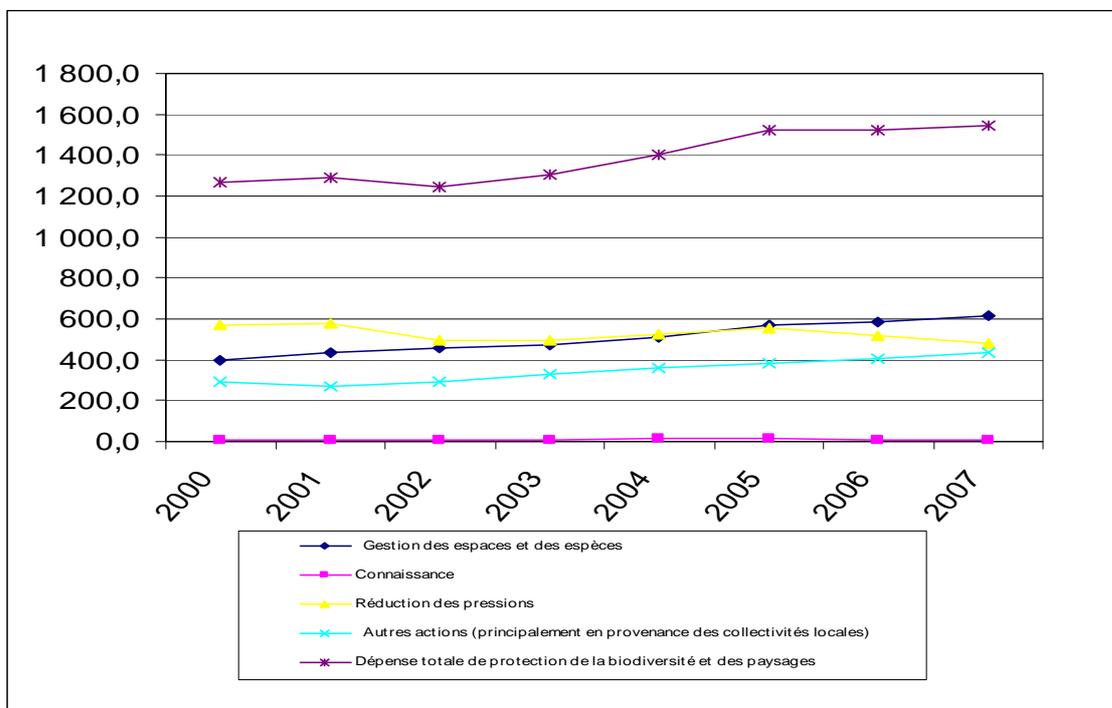


Figure 16a : Evolution des dépenses publiques et privées en faveur de la biodiversité - en M€ courants -
(Source : SoeS/ MEEDDAT)

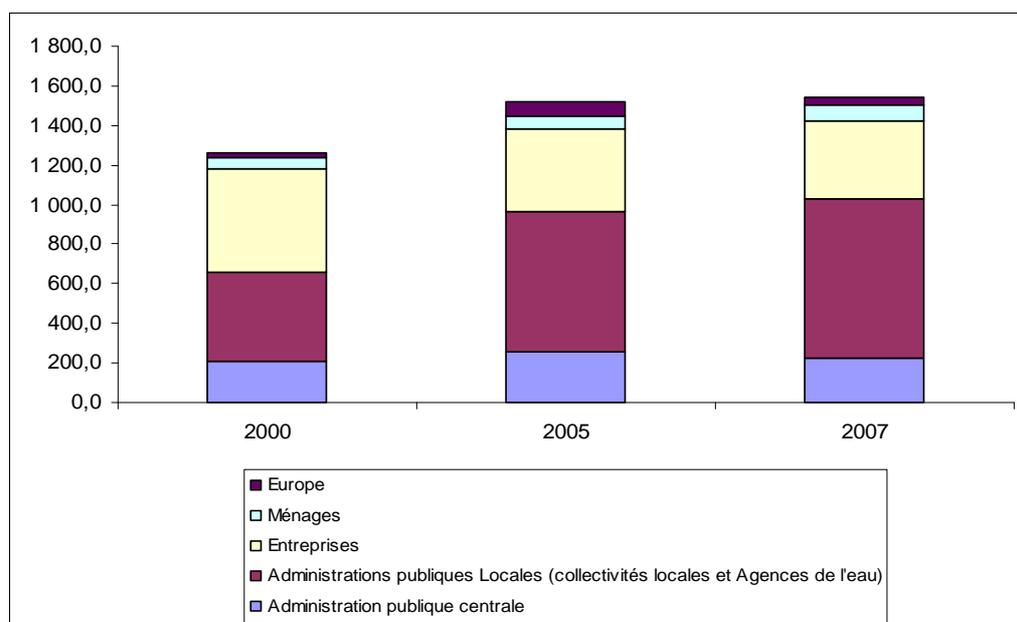


Figure 16b : Structuration des dépenses en faveur de la biodiversité
(Source : SoeS/ MEEDDAT)

Les prochaines années verront la finalisation de l'étude française sur les écosystèmes et leurs services ainsi que le cas échéant le lancement d'études complémentaires, mais aussi la poursuite de l'identification des services environnementaux supplémentaires rendus par la forêt et sa biodiversité, l'évaluation de leurs coûts et bénéfices, les modalités de leur rémunération, et notamment la contribution des écosystèmes forestiers à la trame verte et bleue. L'expérimentation avec la Caisse des dépôts et consignations sera poursuivie. L'étude exhaustive des mesures fiscales favorables ou défavorables à la biodiversité, décidée lors du Grenelle de l'environnement, sera également réalisée.

4.3 Intégrer

En 2006 et 2007, l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques s'était notamment traduite par la mise en place de la nouvelle programmation 2007-2013 du programme de développement rural hexagonal et des nouveaux contrats de projets Etat-Région 2007-2013 dont la biodiversité constitue l'un des axes importants. Un groupe de travail sur la biodiversité et l'aménagement du territoire a été mis en place afin de faire le bilan des outils disponibles les collectivités afin de contribuer à la préservation de la biodiversité.

En 2008, la mise en œuvre des plans d'action sectoriels de la SNB mais surtout leur actualisation et l'élaboration d'un plan d'action Tourisme ont constitué l'élément phare de la poursuite de l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques. Faisant une large place aux engagements du Grenelle de l'environnement, la nouvelle programmation des plans décline en effet cet objectif d'intégration pour chaque secteur : ville durable, écoquartiers et restauration de la nature en ville dans le domaine de l'urbanisme, prise en compte de la trame verte et bleue dans les projets d'infrastructures de transport, conciliation des objectifs économique et écologique pour la forêt, mise en place d'une stratégie intégrée pour le milieu marin, écoconditionnalité dans le cadre de la politique agricole, etc

L'expertise scientifique collective conduite par l'INRA sur les relations entre agriculture et biodiversité a permis de mieux mettre en évidence les apports de la biodiversité à l'agriculture, les impacts tant positifs (synergies) que négatifs sur la biodiversité, et les conditions d'une évolution de ce système de relations. Un plan « Ville durable » a été lancé, dont un volet porte sur la restauration et la valorisation de la nature en ville. Le Conseil économique, social et environnemental a produit un ensemble de recommandations et de pistes d'actions sur ce dernier sujet.

Une réflexion est par ailleurs en cours pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les SCOT et pour dresser le bilan des agendas 21 en la matière.

Des formations destinées aux partenaires des différents secteurs ont été mises en place : dans le cadre de l'accord-cadre conclu fin 2006 entre le CNFPT et le MEEDDAT, une journée inter fonctions publiques a été organisée en région Languedoc-Roussillon, pour sensibiliser les agents aux enjeux de la biodiversité et de Natura 2000 et les informer des politiques mises en œuvre aux niveaux national et local ; l'institut de formation à l'environnement (IFORE) a développé un cycle de conférences sur la biodiversité portant respectivement sur les enjeux majeurs, l'eau, l'agriculture, le tourisme, l'urbanisme, la santé et l'industrie. D'autres partenaires comme le Muséum national d'histoire naturelle ont poursuivi de leur côté leurs programmes de formation sur la biodiversité.

Enfin, le groupe « Collectivités territoriales et biodiversité » mis en place en 2007 par le comité français de l'UICN a poursuivi son panorama des expériences des collectivités en matière de conservation de la biodiversité, et un bilan des initiatives développées par les collectivités, des outils mobilisables et mobilisés, des axes de réflexion couverts par les stratégies locales en place, a été établi.

Si les plans d'action de la SNB restent le principal instrument pour intégrer la biodiversité dans les différents secteurs, les collectivités sont assez peu impliquées dans leur mise en œuvre mais aussi dans leur suivi. Un enjeu majeur pour 2009 et 2010 est donc le lancement, ou lorsqu'elles existent déjà l'accompagnement, de stratégies pour la biodiversité au niveau régional, portées par les collectivités en concertation avec l'ensemble des partenaires. L'intégration de la biodiversité dans les différentes conventions internationales, et, au plan national, la transposition de la directive cadre Stratégie marine ou encore l'analyse des conséquences du bilan de santé de la PAC seront aussi à mener à bien. L'élaboration d'un plan « Valoriser et restaurer la nature en ville » en concertation avec l'ensemble des acteurs, élus, professionnels, scientifiques etc permettra enfin de définir des mesures

opérationnelles précises pour mieux intégrer la biodiversité et ses fonctions dans l'aménagement urbain. La production d'une documentation thématique, l'organisation de la formation initiale et continue des différentes catégories socio-professionnelles, devront accompagner ces chantiers.

4.4 Connaître

La connaissance opérationnelle de la biodiversité avait progressé en 2006 et 2007 avec notamment la mise en place de la gouvernance et de l'architecture du système d'informations sur la nature et les paysages, la première évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, la définition d'indicateurs de suivi de la biodiversité métropolitaine et ultra-marine, des études de faisabilité faisant le point sur les connaissances disponibles en matière d'écosystèmes et de services écosystémiques et en matière de prospective, la synthèse des enjeux de biodiversité à l'outre-mer.

Plusieurs de ces chantiers ont été finalisés en 2008. Ainsi, la composition de la coordination scientifique du système d'informations sur la nature et les paysages, animée par le Muséum national d'histoire naturelle pour son collègue Biodiversité et chargée de valider les méthodes de collecte de données et les référentiels taxonomiques, a été arrêtée et la coordination scientifique a ainsi pu se réunir. La construction du contenu du SINP s'est poursuivie avec le catalogage des bases de données naturalistes et le développement d'outils, notamment le site NatureFrance, portail du SINP, qui met à disposition méthodes, cartes, résultats d'études, etc. La liste des indicateurs de suivi de la biodiversité proposés pour la métropole et l'outre-mer a été validée, et les documents de présentation de ces indicateurs finalisés. Les indicateurs retenus pour suivre la biodiversité ultra-marine ont été transmis pour discussion aux collectivités d'outre-mer. Les programmes d'acquisition de connaissance eux-mêmes ont été considérablement renforcés par le lancement d'un bilan du patrimoine naturel des sites du Conservatoire du littoral, la définition du volet Mer du SINP par l'Ifremer, l'établissement d'une convention-cadre entre le MEEDDAT, le Muséum national d'histoire naturelle, le Cemagref et les Conservatoires botaniques nationaux pour mettre au point une méthodologie de cartographie des habitats naturels sur l'ensemble du territoire terrestre métropolitain. Le programme Vigie-Nature et l'Observatoire des saisons ont vu leurs périmètres respectifs élargis. La méthode de définition des ZNIEFF Mer a été élaborée et un nouvel outil de saisie des ZNIEFF Terre finalisé et mis à disposition. L'élaboration de listes rouges nationales des espèces menacées par le MNHN et le comité français de l'UICN en partenariat avec les organismes et associations naturalistes a débuté, et plusieurs listes (mammifères, reptiles et amphibiens) ont été publiées. Enfin, l'évolution du financement du MNHN pour sa mission de connaissance du patrimoine naturel accompagne la montée en puissance de nouveaux enjeux et l'ouverture progressive de nouveaux chantiers. Ainsi, le MEEDDAT a attribué au MNHN une subvention de 1,37M€ en 2005, 1,74M€ en 2006, 1,79M€ en 2007 et 2,2M€ en 2008.

Un réseau mixte technologique AFORCE, dédié à la question de l'adaptation des forêts au changement climatique, a été créé, et un rapport de synthèse « Préparer les forêts françaises au changement climatique », qui a contribué à renforcer la prise en compte des relations entre biodiversité et changement climatique, a été publié ; plusieurs études sur ce thème ont été initiées. Une expertise scientifique collective sur le thème des interrelations entre agriculture et biodiversité a par ailleurs été réalisée par l'INRA ; elle a notamment permis d'aborder la question des apports de la biodiversité à l'agriculture en particulier à travers de la notion de services écologiques.

Du côté de la recherche finalisée, la Fondation française pour la recherche sur la biodiversité, qui remplace les deux groupements scientifiques Institut français de la biodiversité et Bureau des ressources génétiques, a été créée en mars 2008. Un nouvel appel à propositions de recherche a par ailleurs été lancé, sur le thème de la biodiversité de l'Océan Indien. Un programme fléché qui s'intitule « la 6^{ème} extinction : quantifier la perte de diversité biologique ; comprendre et agir sur les processus biologiques, économiques et sociaux qui l'accompagnent » a été préparé par la Fondation et par l'ANR pour faire suite au programme Biodiversité. La coopération scientifique internationale a été renforcée avec le lancement du premier appel à projets de l'ERA Net BiodivERsa, financé par l'ANR (5 M€) et le MEEDDAT (2M€). Le point de contact national du Système mondial d'information sur la biodiversité GBIF (*Global Biodiversity Information Facility*) a également été mis en place avec l'appui du MNHN avec la réalisation d'un portail d'accès à plusieurs bases de données naturalistes françaises.

De nouveaux projets vont venir compléter cet ensemble d'action dans les prochaines années : au-delà de la finalisation des ZNIEFF Terre et Mer prévue en 2010 et la poursuite de l'élaboration des listes rouges notamment outre-mer, un important programme de cartographie sur les Iles Eparses va démarrer en 2009 avec le SHOM Service hydrographique et océanographique de la marine. La cartographie des habitats (terrestres) sera lancée. L'un état des lieux des impacts observés et futurs du changement climatique réalisé notamment dans le cadre des travaux du sous-groupe biodiversité du groupe de travail interministériel sur l'évaluation des impacts du changement climatique, du coût des dommages et des mesures d'adaptation donnera suite à des programmes de collecte de données complémentaires. Enfin, la préfiguration du conservatoire écologique de Guyane sera réalisée, et l'Observatoire de la biodiversité créé autour du SINP.

ANNEXES

Plan d'action Tourisme

L'objet du plan

Le plan d'action Tourisme de la SNB est piloté par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, sous-direction du tourisme. Pour sa première programmation 2009-2010, le plan d'action Tourisme vise, par ses actions peu nombreuses, concrètes et de brève échéance, à susciter une réelle prise de conscience concernant la biodiversité dans le secteur touristique. Quatre axes de sensibilisation sont inscrites au plan :

- sensibiliser les acteurs du tourisme : professionnels , élus , touristes , populations locales (4 actions),
- favoriser la prise en compte de l'environnement par les professionnels du tourisme (2 actions),
- les actions territoriales (6 actions),
- agir au plan international (1 action).

Echéances

Le plan a été adopté le 24 avril 2009 en réunion interministérielle. Il sera mis en œuvre sur une période de deux ans et révisé fin 2010/début 2011. Les résultats d'un bilan d'étape fin 2009 seront pris en compte dans le bilan biodiversité prévu pour début 2010, année de l'objectif du millénaire.

Mise en œuvre

Le comité de pilotage du plan sera composé des membres du comité de rédaction constitué lors de son élaboration. Il se réunira pour suivre la mise en œuvre de l'ensemble des actions programmées sur 2009 et 2010.

Les priorités d'ici fin 2010

- Développer la sensibilisation toute récente du secteur du tourisme en matière de biodiversité ;
- Mobiliser les acteurs concernés pour la mise en œuvre du plan d'action tourisme ;
- Recueillir et diffuser les pratiques favorisant la biodiversité dans le secteur touristique ;
- Augmenter, par le biais des professionnels du secteur, la sensibilité des clientèles touristiques à la biodiversité afin de les inciter à participer à sa protection.

Les résultats attendus pour 2009 et 2010

- Communiquer le plan d'action (dès l'annonce du plan en avril 2009) ;
- L'action environnementale du Conseil national des villes et villages fleuris ;
- Promouvoir les régulations de la fréquentation des espaces naturels ;
- Protection des coraux ;
- Porter un discours international fort sur la biodiversité et le tourisme ;
- Orienter l'ingénierie touristique pour une prise en compte systématique des impacts sur la biodiversité du développement touristique local * ;
- Concilier fréquentation du public et protection des forêts * ;
* (Les deux dernières actions seront poursuivies au-delà de 2010) ;
- Communiquer sur la sensibilité environnementale des clientèles touristiques ;
- Sensibiliser le public par l'intermédiaire des réseaux de professionnels du tourisme ;
- Recueillir les bonnes pratiques en matière de tourisme et biodiversité ;
- Diffuser les bonnes pratiques dans les réseaux partenaires du ministère en charge du tourisme ;
- Améliorer la participation financière du public à la gestion des espaces naturels ;
- Connaître la sensibilité environnementale de la demande touristique : étude/synthèse des connaissances sur la sensibilité environnementale de la demande touristique française et étrangère.

L'objet du plan 2006-2008

Ce plan est piloté par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages du MEEDDAT. Il est centré sur des actions de sensibilisation et de formation, la capitalisation des expériences, la réalisation de documents de référence et la diffusion des pratiques les plus favorables à la biodiversité, en vue d'intégrer cette dernière dans les documents de d'urbanisme et les projets d'aménagement urbain.

Quatre actions sont programmées : réalisation de documents de référence pratiques, capitalisation des expériences de SCOT et PLU témoins, formation, développement de réseaux de compétences.

Les échéances

Le plan 2006-2008 arrivé à échéance, a fait l'objet, conformément au calendrier adopté, d'un travail de révision engagé au dernier trimestre 2008 pour définir une nouvelle programmation d'actions pour la période 2009-2010, traduisant notamment les engagements du Grenelle de l'environnement.

La mise en oeuvre

En 2006 et 2007, le ministère de l'équipement avait choisi la solution d'un comité de pilotage commun aux deux plans « Infrastructures de transports terrestres » et « urbanisme » qu'il animait.

Ce comité ne s'est pas réuni en 2008, par contre, le travail préparatoire d'actualisation des plans a été l'occasion de préfigurer un comité de pilotage propre à chacun d'eux.

Les résultats obtenus fin 2008

- Préfiguration d'un nouveau comité de pilotage comprenant des représentants des services de l'Etat (DIV, ANRU, DAPA, CGDD, DGALN), des associations (UICN, FNAU, FNCAUE, PNPNR), des professionnels (FNPC, SNAL...), des scientifiques (ADEME, PUCA) et des collectivités territoriales (AMF, écomaires) ;
- Inscription d'un volet biodiversité urbaine dans le cycle de conférence sur la biodiversité de l'institut de formation à l'environnement, et qui a mobilisé plus de 150 participants ;
- Entrée « services écosystémiques » dans le programme interdisciplinaire de recherche Ville et environnement 2008 (liens entre pratiques des citoyens et qualité des services rendus par les écosystèmes ; capacité des écosystèmes à se régénérer ou à être régénérés, en fonction du milieu naturel ou construit, de l'intensité des usages dont ils font l'objet, des pressions auxquelles ils sont exposés ; valorisation différenciée des services écosystémiques selon les référents sociaux ou culturels ; attendus des politiques de préservation des écosystèmes et de la biodiversité...);
- Formalisation du plan ville durable intégrant un volet biodiversité dans les EcoQuartiers ;
- Préparation de la conférence nationale sur le plan restaurer la nature en ville qui se déroulera en juin 2009 ;
- Mise en place des groupes de travail sur les indicateurs de consommation d'espaces naturels et ruraux, sur l'évaluation de la prise en compte de la biodiversité dans les SCOT ;
- Travail sur la réforme du code de l'urbanisme.

Les priorités d'ici fin 2010

Le plan 2009-2010 s'inscrit dans la lutte contre l'étalement urbain et la disparition des espaces naturels et ruraux, et la promotion de la ville durable.

- Traitement de l'étalement urbain dans la planification spatiale, dans le concept de ville durable, dans la rénovation du droit de l'urbanisme, de la fiscalité locale et des modes de financement de l'aménagement opérationnel ;
- Prise en compte de la trame verte et bleue et de la biodiversité « ordinaire » dans les documents de planification et d'urbanisme ;
- Restauration et la valorisation de la nature en ville en milieu urbain dense, dans le péri-urbain, dans l'architecture et la construction et le soutien à la réalisation des Ecoquartiers et aux démarches d'EcoCités
- Développement d'un partenariat avec les collectivités territoriales ;
- Suivi et l'évaluation de la biodiversité dans les politiques d'aménagement, d'urbanisme et les territoires urbains ;
- Diffusion des recherches et la professionnalisation des acteurs de la ville dans le champ nature et biodiversité.

Plan d'action Infrastructures de transport terrestres

L'objet du plan 2006-2008

Le plan d'action « Infrastructures de transport terrestres » (grandes infrastructures routières et autoroutières, voies ferrées et voies navigables), vise à optimiser les tracés, mobiliser toute l'expertise écologique requise, respecter ou restaurer les corridors écologiques, former et sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, établir des partenariats avec la communauté scientifique.

Il fixe cinq orientations déclinées en treize groupes d'actions :

- La sensibilisation et l'information (trois groupes d'actions) ;
- Le développement de partenariats et d'expertises (quatre groupes d'actions) ;
- La connaissance de la biodiversité (un groupe d'actions) ;
- la préservation et la restauration d'habitats ; la préservation et la non perturbation d'espèces (trois groupes d'actions)
- la recherche scientifique et l'observation (deux groupes d'actions).

Echéances

Le plan 2006-2008 arrivé à échéance, a fait l'objet, conformément au calendrier adopté, d'un travail de révision engagé au dernier trimestre 2008 pour définir une nouvelle programmation d'actions pour la période 2009-2010, traduisant notamment les engagements du Grenelle de l'environnement.

Mise en oeuvre

En 2006 et 2007, le ministère de l'équipement avait choisi la solution d'un comité de pilotage commun aux deux plans « Infrastructures de transports terrestres » et « urbanisme » qu'il animait.

Ce comité ne s'est pas réuni en 2008, par contre, le travail préparatoire d'actualisation des plans a été l'occasion de préfigurer un comité de pilotage propre à chacun d'eux. Le comité de pilotage du plan Infrastructures de transports terrestres s'est réuni en janvier 2009 pour valider le travail de révision engagé au cours du dernier trimestre 2008.

Les résultats obtenus fin 2008

Ils portent notamment sur :

- la réalisation de formations à destination des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, de notices de référence et guides techniques, le développement de partenariats avec le monde de la recherche et le réseau technique ;
- l'intégration au plan 2009-2010 des décisions prises en matière de conservation de la biodiversité en particulier dans le cadre du Grenelle de l'environnement ;
- la préfiguration d'un nouveau comité de pilotage.

Les priorités d'ici fin 2010

- engager des diagnostics environnementaux sur les réseaux existants ;
- participer à l'inventaire national du patrimoine naturel ;
- prendre en compte la trame verte et bleue dans le SNIT ;
- contribuer à l'inventaire national du patrimoine naturel ;
- réduire la consommation de produits phytosanitaires dans le cadre du plan Ecophyto 2018 ;
- formaliser la politique de requalification environnementale, prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité, des réseaux existants pour la modernisation et l'entretien ;
- mettre en œuvre des dispositifs de suivi-bilan des mesures appropriées de préservation et/ou de restauration des habitats et des continuités écologiques, de préservation et/ou de non perturbation des espèces ;
- exploiter les résultats de la thèse « dépendances vertes et biodiversité » se terminant fin 2008.

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action « Forêts » de la SNB est pilotée par le ministère de l'agriculture et de la pêche, dans le cadre du programme forestier national. Le plan d'action couvre quatre thématiques (écosystèmes forestiers, approche multifonctionnelle, protection des habitats et des espèces, préservation de la biodiversité ordinaire) organisées en six objectifs :

- mieux cibler les actions de protection et mesurer leurs effets sur la biodiversité ;
- mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion forestière aux différentes échelles ;
- compléter les réseaux d'espaces protégés et les plans de restauration d'espèces protégées, améliorer l'efficacité de ces dispositifs, en intégrant notamment l'enjeu du changement climatique et la biodiversité intra-spécifique. Promouvoir la gestion des sites Natura 2000 ;
- renforcer la coordination et la concertation et simplifier les procédures ;
- informer et former les propriétaires et les autres acteurs de la gestion forestière ;
- sensibiliser et informer le grand public.

Echéances

Adoption le 27 septembre 2006. Révision en 2008 en intégrant les mesures du Grenelle.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan a été installé début 2007. Il s'est réuni 2 fois en 2008

Principales réalisations 2008 (achevées ou lancées)

- Parution du rapport de synthèse « Préparer les forêts françaises au changement climatique » ;
- Création et financement du réseau mixte technologique AFORCE, dédié à la question de l'adaptation des forêts au changement climatique ;
- Intégration d'une dimension « biodiversité » importante dans le plan de mobilisation des bois mis en oeuvre par le MAP à partir de 2008 ;
- Adoption du règlement national d'exploitation forestière par l'ONF, applicable dans toutes les forêts publiques, et intégrant les préconisations en faveur de la biodiversité ;
- Achèvement d'une évaluation économique de la biodiversité en forêt ;
- Guide des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité forestière (édition en 2009) ;
- Lancement d'une étude sur la gestion de la biodiversité à l'échelle du massif forestier ;
- Renforcement des moyens alloués à la constitution d'un réseau représentatif de réserves biologiques en forêt publique et extension du réseau des RBI aux forêts communales ;
- Rédaction d'un manuel de gestion pour la conservation des ressources génétiques forestières, pour le chêne sessile, le sapin pectiné, l'épicéa et le pin sylvestre ;
- Mise en oeuvre d'un programme concerté pour la conservation de la génétique forestière.

Les priorités d'ici fin 2010

- Meilleure identification des services environnementaux supplémentaires rendus par la forêt et sa biodiversité, de leurs coûts et bénéfices, les modalités de leur rémunération, et notamment contribution des écosystèmes forestiers à la trame verte et bleue ;
- Extension de la cartographie des habitats (et habitats d'espèces) forestiers, en liaison avec les stations forestières, aux sites Natura 2000 à court terme puis à l'ensemble du territoire forestier métropolitain à plus long terme ;
- Dans l'optique d'une mobilisation accrue des bois, développement des connaissances sur les impacts sur la biodiversité de la dynamisation de la sylviculture, de l'intensification de la récolte - notamment de bois énergie - du raccourcissement des rotations. Le projet « Bio 2 » sera prolongé en 2009 par le projet « BIOMADI » ;
- Financement de l'expertise collective sur l'avenir du massif forestier landais après tempête, intégrant les deux enjeux majeurs du changement climatique et de la biodiversité ;
- Lancement de multiples plans nationaux de restauration des espèces dédiés à des espèces forestières et du PNR « Bois mort » ;
- Développement des connaissances en matière de variabilité intraspécifique, composante tout à la fois de la biodiversité et élément central pour l'adaptation des essences au changement climatique, avec objectif d'intégration dans les actes de gestion.

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action « mer » de la SNB est pilotée par le Secrétariat général de la mer en association avec les ministères (neuf) et établissements publics (sept) concernés. Le plan d'action mer a pour objet d'intégrer dans un cadre cohérent les actions pour protéger et gérer la diversité biologique en mer et dans les zones côtières, tant en métropole qu'à l'outre-mer. Il prévoit des actions prioritaires dans les domaines de la protection du patrimoine naturel marin et des politiques sectorielles. L'ensemble des actions s'articule en six domaines : activités générales, préservation du patrimoine naturel marin et littoral, activités sectorielles, qualité des eaux, recherche, observation et formation, et sensibilisation.

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005 en Conseil des ministres. Révision en 2008 en vue d'intégrer les mesures prises lors du Grenelle et de hiérarchiser les mesures à entreprendre.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan a été installé le 6 juin 2006 par le SG « mer ». Il s'est réuni 2 fois en 2008.

Principales réalisations 2008 (achevées ou lancées)

- Adoption par l'UE donc la France de la Directive cadre 2008/56 « stratégie pour le milieu marin », qui constitue le pilier environnemental de la politique maritime européenne ;
- Classement du lagon Nouvelle Calédonie au Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Transmission à la Commission européenne des premières propositions de sites constituant le réseau « Natura 2000 en mer » français (76 sites au total, dont 29 ZPS au titre de la Directive Oiseaux, 47 pSIC au titre de la Directive Habitats, faune, flore) ;
- Lancement de procédures d'étude pour 4 sites de parc naturel marin (Mayotte, Côte Vermeille, estuaires Somme-Canche-Authie, estuaire Gironde et pertuis charentais) ;
- Adoption du règlement VME 734/2008 au titre de l'encadrement de zones à la pêche d'espèces profondes lorsqu'il n'y a pas d'autorités compétentes en la matière en attendant la création d'une Organisation Régionale des Pêches (ORP) ;
- Adoption de différents plans de gestion ou restauration d'espèces marines (cabillaud, sole de Manche Ouest, merlu du Nord) dans le cadre de la mise en place, au niveau communautaire, de plans de reconstitution et de gestion des stocks ;
- Adoption du plan d'action mammifères marins de la Convention de Carthagène ;
- Définition du volet Mer du système d'Information nature et paysage (SINP) (Convention MEEDDAT-Ifremer 2008) ; convention entre le MEEDDAT et le Centre de Recherche sur les mammifères marins (CRMM) pour mission d'observatoire des mammifères marins ;
- Finalisation du contrat d'objectifs Etat / CELRL qui fixe des objectifs d'acquisition de zones humides littorales et de contribution à la gestion intégrée de la mer et du littoral ;
- Séminaire Haute mer et colloque Gestion intégrée des zones côtières dans le cadre de la PFUE.

Les priorités d'ici fin 2010

- Lancement des travaux de définition de la Stratégie Nationale pour la Mer et des documents stratégiques de façade. Ces documents intégreront une dimension protection de l'environnement (biodiversité et milieu) en entamant la transposition de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DC 2008/56 CE) ;
- Préparation de la gestion des sites Natura 2000 en mer : réflexion transversale sur la gestion des sites Natura 2000 en mer et lancement d'opérations de gestion de sites marins ;
- Poursuite de la mise en place de parcs naturels marins et aires marines protégées ;
- Poursuite de l'ensemble des actions de lutte contre la pollution d'origine marine ;
- Formalisation d'une stratégie de gestion intégrée du domaine public maritime naturel ;
- Mise en place de mesures pour réduire les captures accidentelles liées à la pêche.

Plan d'action International

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action « International » de la SNB est pilotée par le ministère des Affaires Etrangères et Européennes. Le plan d'action a pour objet d'intégrer dans un cadre cohérent les nombreuses actions en faveur de la diversité biologique conduites par la diplomatie française dans le cadre international multilatéral et la coopération bilatérale avec trois grands objectifs : gouvernance internationale et nationale ; actions de coopération ; mise en œuvre et évaluation des politiques.

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005. Révision en 2008 au vu des résultats du Grenelle.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan a été installé en 2006. Il s'est réuni 1 fois en 2008.

Principales réalisations 2008 (achevées ou lancées)

- Lutte contre le commerce illégal du bois : adoption du règlement arrêtant les modalités de mise en oeuvre du règlement de 2005 concernant la mise en place d'un régime d'autorisation FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne ; début des négociations sur le règlement complémentaire ;
- Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs rapaces (Convention sur les espèces migratrices) : négociations dans le cadre de la PFUE, en faveur de la signature de l'accord, entré en vigueur à Abou Dhabi en octobre 2008 ;
- AEWA (Accord pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie) : La France, à la dernière Réunion des Parties (MOP4) en septembre 2008, a été à l'origine de l'adoption par les Parties de l'Initiative africaine, nouveau programme de travail de l'Accord visant à améliorer la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique, notamment par le renforcement de capacités. Cette Initiative renforce la présence de la francophonie au sein de l'AEWA ;
- Poursuite des négociations pour l'établissement d'un régime international sur l'accès et le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques ;
- Renouvellement de l'accord cadre UICN-France ;
- Fin du processus consultatif IMoSEB et début des réflexions IPBES (plate-forme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) ; 1^{ère} réunion internationale sur l'IPBES organisée par le PNUE en novembre en Indonésie ;
- Signature par la France du Mémoire d'entente Tortues marines de l'Océan indien et de l'Asie du Sud-est (Marine Turtles - IOSEA).

Les priorités d'ici fin 2010

- Soutenir la mise en place de mécanismes de financement innovants permettant d'éviter la déforestation ;
- Assurer le secrétariat de l'ICRI (juillet 2009-juillet 2011) ;
- Participation active dans le groupe de travail de la Convention de Bonn (CMS) sur la restructuration de la CMS et de tous les accords conclus sous ses auspices ;
- Conclusion d'un Mémoire d'entente et plan d'action international pour la conservation de 7 espèces de requins (CMS) ;
- Célébration de l'Année internationale du Gorille ;
- Poursuite des négociations en vue de la mise en place en 2010 du régime international sur l'accès et le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques ;
- 2^{ème} réunion internationale en oct.2009 sur l'IPBES puis mise en œuvre de la plate-forme ;
- Intégrer les objectifs de biodiversité dans les projets d'aide au développement ;
- Développer une approche plus intégrée de la biodiversité par les conventions internationales ;
- Promotion de critères environnementaux (en particulier biodiversité) à l'OMC, à la Banque mondiale et à la Banque européenne d'investissements ;
- Promouvoir une coopération régionale sur la biodiversité vis-à-vis des DOM/COM dans l'esprit des recommandations de la conférence de la Réunion.
- Poursuivre la participation technique aux conventions thématiques (notamment Berne, AEWA et RAMSAR) ;
- Soutien de la mise en application régionale des conventions de protection de la biodiversité (Alpes, Caraïbes notamment et approche paneuropéenne).

Plan d'action Recherche

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action Recherche de la SNB est pilotée par le MESR en association avec les autres ministères concernés (notamment MEEDDAT, MAP, MIOMCT). Ce plan d'action vise à renforcer et à développer la recherche dans le domaine de la biodiversité, ainsi que les compétences scientifiques et d'enseignement sur ce thème. Les six grandes orientations du plan sont :

- inciter les chercheurs à s'investir dans les sujets prioritaires ;
- dynamiser les structures de recherche ;
- soutenir le dialogue avec la société ;
- adapter l'éducation et la formation ;
- renforcer la coopération scientifique internationale ;
- promouvoir une gouvernance internationale fondée sur l'expertise scientifique.

Echéances

Le plan a été adopté le 27 septembre 2006. Révision en 2008 afin d'intégrer les mesures issues du Grenelle de l'environnement.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage a été installé en 2008 et s'est réuni deux fois au cours du second semestre.

Principales réalisations 2008 (achevées ou lancées)

- Appel à projets Océan Indien de l'Institut français de la biodiversité et préparation du nouvel appel à propositions « 6^{ème} extinction » par l'Agence Nationale de Recherche et la Fondation pour la recherche sur la biodiversité ;
- Création du comité de pilotage IPBES début 2008 et conférence intergouvernementale de Kuala Lumpur en novembre 2008 ;
- Finalisation et diffusion d'un jeu national d'indicateurs de suivi de la biodiversité pour la métropole et l'Outre-mer ;
- Création de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité en mars 2008 ;
- Lancement du premier appel à projets de l'ERA Net BiodivERsa, financé par l'ANR (5 M€) et le MEEDDAT (2M€) ;
- Réalisation d'un portail d'accès GBIF à plusieurs bases de données naturalistes françaises.

Les priorités d'ici fin 2010

- Finalisation de la mission d'expertise sur les besoins en compétences et formation et début de mise en oeuvre des recommandations et notamment adaptation des programmes de l'enseignement supérieur pour renforcer l'écologie fonctionnelle et les disciplines naturalistes, l'écotoxicologie, et l'agronomie, intégration de la biodiversité dans les programmes du primaire et du secondaire ainsi que dans les formations professionnelles et techniques ;
- Lancement de l'IPBES en 2009 ;
- Moyens dégagés pour la FRB et pour le programme 6^{ème} extinction de l'ANR ;
- Suivi et mutualisation des résultats des appels à proposition de recherche et renforcement du contenu de ceux-ci pour les thèmes prioritaires identifiés par le Grenelle ;
- Lancement d'une prospective sur le thème de l'interaction entre biodiversité et valorisation des substances naturelles produire un annuaire des unités de recherche mobilisables pour l'expertise sur la biodiversité ;
- Soutien à la recherche outre-mer et développement des réseaux scientifiques régionaux et européens, incluant la mise en place d'un réseau de recherche outre-mer ;
- Lancement d'une réflexion prospective sur le droit de propriété intellectuelle au regard des enjeux de la biodiversité et du développement durable ;
- Sécurisation des moyens nécessaires à la participation française au GBIF et mise en place une animation nationale afin de répondre aux besoins de l'amont comme de l'aval ;
- Connexion avec les communautés scientifiques des pays émergents et des pays en développement.

Plan d'action Patrimoine naturel

L'objet du plan

Le plan d'action patrimoine naturel de la SNB est mis en oeuvre par la Direction de l'eau et de la biodiversité du MEEDDAT. Il couvre l'ensemble des outils dédiés à la protection de la biodiversité de cette direction. Il comporte quatre objectifs :

- maintenir une bonne qualité écologique du territoire;
- accompagner l'essor de la gestion concertée du patrimoine naturel ;
- poursuivre la rénovation du droit et des outils économiques ;
- organiser le suivi de l'évolution de la biodiversité et des paysages .

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005. Révision en 2008 pour intégrer les conclusions du Grenelle de l'environnement.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan a été installé en 2006. Il s'est réuni 2 fois en 2008.

Principales réalisations 2008

Les principales réalisations du plan en 2007 sont les suivantes :

- Instruction aux préfets pour la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- Désignation d'un premier ensemble de sites Natura 2000 marins ;
- Finalisation des indicateurs de suivi de la biodiversité pour la métropole et l'outre-mer ;
- Achèvement du travail d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- Lancement, réalisation ou évaluation de plus d'une vingtaine de plans nationaux de restauration des espèces ;
- Lancement des listes rouges nationales ; sont sortis : Reptiles et Amphibiens, Oiseaux nicheurs et Mammifères ;
- Publication d'un arrêté concernant une espèce invasive (la Jussie) et mise en place d'une veille relative aux espèces invasives végétales sur le territoire national ;
- Lancement de l'élaboration d'une stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres et création de 4 nouvelles réserves naturelles ;
- Poursuite de la mise en oeuvre de la stratégie de création d'aires marines protégées et lancement de 2 nouveaux projets de parcs naturels marins ;
- Lancement du volet Mer du système d'Information nature et paysage- SINP (Convention MEEDDAT-Ifremer 2008) ; convention entre le MEEDDAT et le Centre de Recherche sur les mammifères marins (CRMM) pour mission d'observatoire des mammifères marins ;
- Le **contrat d'objectifs Etat / CELRL** a été finalisé. Il fixe des objectifs d'acquisition de zones humides littorales et de contribution à la gestion intégrée de la mer et du littoral ;
- Mise en place de la coordination scientifique du système d'informations sur la nature et les paysages.

Les priorités d'ici fin 2010

- Création de l'observatoire de la biodiversité autour du système d'information sur la nature et les paysages ;
- Lancement de nouveaux plans nationaux de restauration et d'action ;
- Achèvement des atlas de paysage ;
- Développement du réseau d'aires marines protégées dans l'objectif de créer 10 parcs naturels marins d'ici 2012 et mise en place de la gestion des sites Natura 2000 en mer ;
- Mise en place des plans de gestion et de lutte contre les espèces envahissantes ;
- Mise en place de la trame verte et bleue ;
- Consolidation du dispositif de prévention et de lutte contre les espèces envahissantes ;
- Elaboration d'une stratégie nationale des aires protégées, création du parc national des Calanques fin 2010 et lancement de deux nouveaux projets de parcs nationaux.

L'objet du plan

Le plan d'action Outre-mer de la SNB est piloté par le ministère en charge de l'Outre-mer. Il vise à fournir un cadre commun pour la conservation de la biodiversité dans nos collectivités d'outre-mer. Il fixe cinq objectifs :

- renforcement des instruments de conservation et de gestion durable de la biodiversité ;
- mobilisation des collectivités, des acteurs économiques, des citoyens et de la recherche ;
- intégration de la prise en compte de la biodiversité dans les secteurs d'activité ;
- améliorer la connaissance opérationnelle sur la biodiversité ;
- coordonner la mise en oeuvre des plans d'action locaux des collectivités et favoriser la coopération régionale en matière de biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, chaque collectivité s'est dotée d'un plan d'action local, élaboré en concertation avec les partenaires territoriaux, associatifs, économiques et scientifiques. Les plans identifient les actions prioritaires pour leur territoire en matière de protection des espaces et des espèces, de mobilisation de tous les acteurs, de prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sectorielles, d'amélioration des connaissances, de sensibilisation et de formation.

Echéances

Adoption le 27/9 2006 en Conseil des ministres. Ajustement en 2008 pour intégrer les mesures du Grenelle.

Mise en oeuvre

Le comité de suivi n'est pas installé fin 2008. La DEB, en lien avec les services du ministère de l'Outre-mer, organise la concertation avec les responsables en DIREN et les services concernés. Il n'y a pas eu de réunion cette année avec les responsables techniques des collectivités d'Outre-mer.

Principales réalisations 2008 (achevées ou lancées)

- Validation du plan d'action biodiversité de Saint-Pierre et Miquelon et rédaction du plan d'action biodiversité des Terres australes et antarctiques françaises ;
- Lancement du plan de restauration des tortues des Petites Antilles et d'un plan pour une espèce végétale (*Zanthoxylum etherophyllum*) à la Réunion ; élaboration de la liste des espèces devant bénéficier d'un plan dans les prochaines années ;
- Classement du lagon de Nouvelle-Calédonie au patrimoine mondial de l'UNESCO et poursuite du dossier de la Réunion ;
- Organisation de la conférence de la Réunion sur l'outre-mer européen, la biodiversité et le changement climatique dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne ;
- Instruction aux préfets pour la prévention et la gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- Elaboration des ZNIEFF Terre à Saint-Pierre et Miquelon et lancement des ZNIEFF Mer ;
- Lancement d'une réflexion en vue de la constitution d'un réseau écologique dans les DOM.

Les priorités d'ici fin 2010

- Poursuite de la mise en oeuvre des plans d'action locaux et moyens supplémentaires dégagés pour ce faire ;
- Réaliser les listes rouges des espèces menacées outre-mer ;
- Lancer les plans de restauration et d'actions pour les espèces menacées ;
- Faire aboutir le projet de sanctuaire marin de la Caraïbe française dans le cadre de la convention Cartagena de Indias et de son protocole d'application SPAW ;
- Renforcer à partir de 2009 les moyens humains de la police de la nature exercée par les établissements publics présents dans les départements et collectivités d'outre-mer (parcs nationaux, ONF, ONCFS et ONEMA) et des douanes ;
- Engager ou soutenir la mise en place à partir de 2012 d'un dispositif s'inspirant des principes du réseau Natura 2000 dans les départements et collectivités d'outre-mer ;
- Mettre en place dès 2010 un outil d'animation de la gestion de la biodiversité terrestre d'outre-mer sur le modèle de l'Ifrecor, avec une coordination nationale et des comités locaux ;
- Compléter les inventaires et organiser la connaissance (volet outre-mer du système d'informations sur la nature et les paysages).

L'objet du plan

La mise en oeuvre du plan d'action Agriculture de la SNB est pilotée par le ministère de l'agriculture et de la pêche (DGFAR). Le plan d'action Agriculture vise à mieux intégrer la prise en compte de la biodiversité sauvage et domestique dans les politiques et les pratiques agricoles. Cinq orientations sont inscrites au plan :

- promouvoir la prise en compte de la biodiversité dans les démarches territoriales des agriculteurs ;
- généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et améliorer celles à impact négatif ;
- protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques ;
- assurer le suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec les évolutions des pratiques agricoles ;
- renforcer la sensibilisation et les compétences.

Echéances

Le plan a été adopté le 23 novembre 2005. Révision en 2008 afin d'intégrer les engagements du Grenelle et les premiers éléments tirés de l'expertise Agriculture-biodiversité et du bilan de santé de la PAC.

Mise en oeuvre

Le comité de pilotage du plan a été installé en 2006. Il s'est réuni une fois en 2008.

Principales réalisations 2008

- Coordination par l'INRA d'une expertise scientifique collective sur les relations réciproques entre agriculture et biodiversité ;
- Contractualisation des MAE biodiversité du PDRH 2007-2013 ;
- Travail technique sur l'élaboration d'un guide à destination des porteurs de projets agricoles pour les aider à prendre en compte la biodiversité ;
- Développement du conseil aux agriculteurs ;
- Révision de la réglementation relative aux semences pour adapter les critères de reconnaissance des nouvelles variétés à l'inscription de variétés rustiques ou de variétés potagères développées de manière indépendante par des agriculteurs ou des jardiniers ;
- Publication d'une plaquette de présentation des systèmes agricoles à haute valeur naturelle ;
- Intégration de dispositions concernant les infrastructures agro-écologiques ont été intégrées dans les critères d'attribution de la prime herbagère agro-environnementale, et définition des bonnes conditions agro-environnementales.

Les priorités d'ici fin 2010

- Promotion d'actions de formation et de sensibilisation sur le lien « agriculture-biodiversité » auprès des agriculteurs, des conseillers agricoles, des lycées agricoles, des collectivités ;
- Animation d'un réseau national des exploitations d'établissement de formation « agriculture et biodiversité » ;
- Soutien des programmes de recherche sur agriculture et biodiversité, y compris des programmes de recherche-action associant scientifiques et agriculteurs ;
- Partenariats avec les acteurs économiques et territoriaux en faveur de la biodiversité ;
- Amélioration du cadre réglementaire national sur les ressources génétiques (Convention sur la Diversité Biologique, Traité international de la FAO) ;
- Démarche de certification environnementale des exploitations agricoles ;
- Plan Ecophyto 2018 : réduction de 50% des usages de produits phytosanitaires en 2018 ;
- Plan « abeilles » dans lequel les surfaces favorables aux pollinisateurs doivent être encouragées ;
- Maintien ou restauration d'infrastructures agro-écologiques et généralisation de bandes végétalisées le long des cours d'eau notamment (trame verte et bleue) ;
- Maîtrise de l'artificialisation des espaces agricoles, forestiers et naturels par une meilleure gestion de leur consommation ;
- Mise en place d'un observatoire de la biodiversité en lien avec les pratiques agricoles.

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

**Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement
durable et de l'Aménagement du territoire**
Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature
Arche Sud
92 055 La Défense cedex
Tél. : 33 (0)1 40 81 21 22